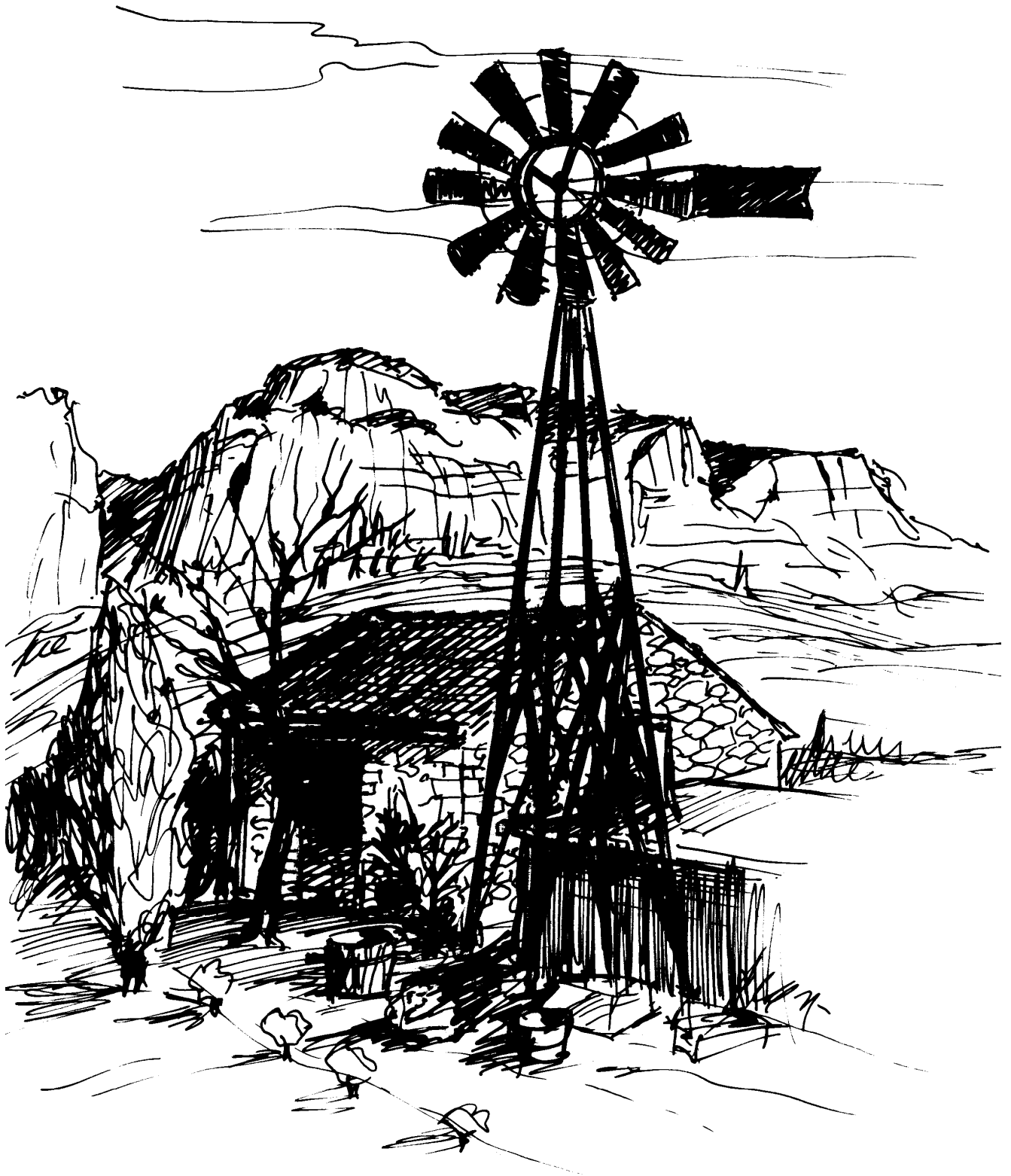


LO PUBLIAIRE



Editorial

Le printemps est propice aux fourmillements. Une agitation générale se déploie tout azimut. La ménagère met de l'ordre dans sa maison car elle peut ouvrir les fenêtres pour faire pénétrer les premiers rayons du soleil. Son compagnon retourne le jardin pour procéder aux premières plantations. Car bientôt la nature va exploser, libérée des froidures matinales. Les bourgeons commencent à gonfler, le vert commence à percer à travers le brun, les fleurs vont ouvrir leurs pétales et iriser l'environnement. Le paysage va changer. Le printemps est le temps des bonnes résolutions. Les électeurs se sont déplacés en plus grand nombre pour les élections régionales et cantonales. Ils ont exprimé pour les uns leurs espérances et pour les autres leurs impatiences. Il reste maintenant à combler le fossé qui s'est ouvert entre ces deux tendances. Le printemps 2004, au moment où nous avons tous avancé d'une heure nos montres, il serait temps de faire ensemble un pas en avant. Il existe toujours un terrain d'entente, où deux résolutions distinctes au départ, peuvent se rejoindre à force de dialogues, de concessions réciproques, d'efforts justement répartis. C'est une interprétation comme une autre du message lancé par l'ensemble des français ces 21 et 28 mars 2004.

Jacques DEFLEUR

Au Sommaire de ce Numéro

Editorial	2
La réunion annuelle du Publiaire	3
Nouvelles brèves	3
la passion de la ferronnerie	5
Une visite à nos décharges	6
La poste	7
Un peu d'humour Anglais...	8
Mots croisés	9
La ligue	10
Echos de la Joyeuse Pétanque.	11
La Roubiade	12
Si les masets pouvaient parler	14
Quand la Foux rugit !	15
Festival du jeu des rois	16
Le bon goût français	17
"ROCK AND ROLL anecdotes"	18
Les feux de forêts	18
Débroussaillage	19
Les Conseil municipaux	20
Souvenirs, La salle Saulnier	25
Résultat des élections de mars	26
Etat civil	27
L'agenda	27
La Braderie	27
Saint Bazille au temps de la Réforme	28

Page de couverture « dessin de Jean Suzanne »

Reproduction interdite de tout ou partie de texte, sans l'accord écrit de l'auteur, édité dans le journal "Lo Publiaire Sant Bauzelenc"

Lo Publiaire

(Association loi de 1901)
Rue de la Roubiade
34190 St BAUZILLE DE PUTOIS

Journal d'information trimestriel :
Agonés, Montoulieu, St Bazille de Putois

- Président : Jacques DEFLEUR
- Composition : Thierry CELIE
- Rédac. : Signataires des articles

Prochaine parution
N°74 juillet 2004

Impression : Arceaux 49,
1027 rue de la croix verte, Montpellier

De nombreuses personnes se sont rendues le 6 mars 2004 à partir de 18 heures à la salle Polyvalente de St Bauzille pour assister à la réunion annuelle du Publiaire. Tous les fidèles donateurs se sont manifestés avec toujours la même générosité, ceux qui n'ont pas pu se déplacer avaient envoyé une lettre d'excuse. Au nom de l'équipe du Publiaire, je vous remercie tous. De nombreuses personnalités étaient présentes, M. Jacques RIGAUD, Conseiller Général et Maire de Ganges, M. Rémy CARLUY, Maire de St Bauzille n'ont pas pu s'exprimer pour cause d'élections. M. Michel ISSERT, adjoint au maire de St Bauzille et M. PETRIS, adjoint au maire d'Agonès nous ont encouragés à poursuivre sur la même voie en confirmant leur soutien. Je m'exprimais ensuite dans ces termes :

Vous êtes de plus en plus nombreux, vous êtes de plus en plus généreux, les Maires d'Agonès, Montoulieu et St Bauzille de Putois, soutiennent nos actions, je vous remercie au nom de l'équipe du Publiaire.

Pendant l'année 2003, nous avons procédé à quelques améliorations, concernant la présentation, la création de nouvelles rubriques. Nous avons abordé quelques problèmes de société. Tout cela pour vous contenter et surtout pour tenter de dialoguer avec vous. Le jour où un échange avec vous verra le jour, ce sera une véritable réussite pour nous.

Nous commençons d'ailleurs à sentir les premiers frémissements, les premières envies de correspondre avec nous.

Il est vrai que parmi toutes ces idées avancées par les

uns et les autres, parmi toutes les décisions qui sont prises, il est difficile de se frayer un chemin pour aboutir à sa vérité.

Mais c'est en confrontant ses idées à celles des autres, qu'un jour vous aurez la révélation de votre pouvoir de persuasion. C'est en nous écrivant que vous vous apercevrez que votre plume est légère et facile, que les paroles que vous formulez tous les jours peuvent, à l'aide de votre plume, courir sur le papier et prendre consistance et devenir une réalité. Les mots les plus simples vont droit au coeur, essayez, vous serez étonnés du résultat.

Notre grande ambition est de vous donner l'envie d'écrire, de correspondre avec nous et bien sûr de réserver au Publiaire le droit d'éditer vos réflexions pour enrichir son contenu.

Les débats semblent intéresser de plus en plus les fran-

çais, et à St Bauzille, le succès du Club Philo le prouve. Pourquoi ces débats ne seraient-ils réservés qu'à une certaine élite qui dispose de la télévision et des colonnes des journaux pour s'exprimer. Nous pouvons le faire, le Publiaire peut le faire.

Nous poursuivrons en 2004, les améliorations déjà entreprises, une plus grande diversité, une illustration plus riche, seront nos deux priorités.

C'est le moment de rendre hommage à ceux qui participent à la réalisation du Publiaire, à ceux qui donnent de leur temps, en plus de leur travail, pris sur le temps passé auprès de leur famille, les retraités qui interrompent leur tranquillité, leur passion, pour servir le Publiaire. Ils méritent vos applaudissements.

Merci de nous prouver votre fidélité.



Nouvelles brèves : Jacques DEFLEUR

- Le samedi 20 mars, à partir de 10 heures 30, l'Ecole publique du Thaurac ouvrait ses portes. Toutes les classes avaient élaboré leurs totems. Ils étaient exposés tout le tour de la cour de récréation et à l'intérieur de l'aire de jeux. Des parents et grands-parents se sont extasiés devant ces oeuvres baroques. Des planches avec

des figurines peintes ou en terre cuite représentant des visages humains ou des animaux, avec des objets hétéroclites, trouvés dans la nature. L'imagination excentrique des enfants, nous plonge dans un monde très ancien ou plutôt vers l'art cubiste ou abstrait. Nous imaginons, les activités de tous ces enfants autour de

leurs totems, ce devait être à filmer. A la fin du parcours, une large banderole peinte en jaune, recouverte de fleurs où l'on pouvait lire "Le printemps est dans le pré, cours y vite...". Cet esprit d'évasion et de joie, montre bien que nos enfants sont optimistes et amoureux de liberté.

- **Le samedi 13 mars** à partir de 15 heures, c'était le défilé de monsieur carnaval. Le temps n'a pas favorisé cet événement, seuls les inconditionnels de cette manifestation étaient présents. Traditionnellement un goûter leur a été offert par le Foyer Rural.

Ce samedi 17 avril, "La Petite Ferme de Martine" s'en est allée à Monoblet. A Robespierre nous n'entendons plus le coq chanter, les oies vigilantes cacarder, l'oie apprivoisée ne viendra plus vous accueillir, toutes les volailles se sont tuées, tout ce petit monde a rejoint "La Petite Ferme de Martine" à Monoblet. Vous recevrez certainement un petit mot pour vous donner la nouvelle adresse.

Emilien, Jean, Ludo, Michou, aujourd'hui Jean-Charles. Depuis l'époque du maquignon qui achetait ses bêtes sur les marchés, les

abattait chez lui, vendait la viande pendue à des crochets devant son magasin, il reste encore quelques céramiques, témoins de ce passé récent, à la S.A.R.L. RICOME Ludo, Boucher, Charcutier, Traiteur, que de progrès accomplis. Chacun à leur tour, ils ont su s'adapter aux évolutions des conditions de vie, aux nouvelles techniques et aux nouvelles règles de sécurité et d'hygiène. Le magasin est toujours situé dans la Grand-rue, l'étal avec ces préparations qui flattent la vue comme le goût est à visiter, vous serez bien accueilli par Jean-Charles le nouveau propriétaire, après la retraite de Michou.

Les 22 et 23 avril 2004, le spectacle était vers le Chemin Neuf, une énorme machine décapait la chaussée, une noria de camions, une autre machine toute noire répandait le bitume alors qu'un rouleau compresseur le damait, le chemin méritait son nom de Chemin Neuf. Les endroits les plus détériorés étaient donc réparés par le Service des Routes du Conseil Général. Tous les spectateurs ont été étonnés par la vitesse de réalisation de ces travaux. En attendant les prochains travaux prévus entre le Campotel et le quartier de l'Auberge,

le revêtement dans son ensemble et la construction d'un trottoir du côté des habitations en avant des platanes pour rétrécir la chaussée afin de réduire la vitesse des véhicules.

Et si vous changiez de Débit ? ...

Bruno GRANIER.



Bien installé devant votre ordinateur vous cherchez sur internet quel est votre parenté avec cet ancêtre qui vivait sous Henri IV... Le temps passe, et par ailleurs quelqu'un cherche à vous joindre d'urgence au téléphone : il ne peut le faire : votre ligne est occupée par internet. Pour un commerçant ou artisan, ce verrouillage peut être catastrophique : perte d'un client, d'une grosse commande. Il y a maintenant une solution : le HAUT DEBIT, baptisé ADSL parce que c'est le montage le plus fréquent. Il y a des avantages considérables : on peut être branché internet en permanence, et garder libre son téléphone. Ce n'est pas simple à installer ! L'opérateur (le plus souvent "FRANCE-TELECOM") a dû recourir aux fibres optiques et équiper coûteusement ses centraux téléphoniques. C'est probablement dans ce but que notre vieille route des diligences a vu se faire tous ces travaux il y a quelques années, nous plaçant ainsi parmi les candidats possibles à recevoir cet avantage considérable, et spécialement pour ceux qui travaillent. Il y a pour ceux-ci un geste à faire, s'inscrire sur la liste ouverte en Mairie, des demandeurs d'utilisation de l'ADSL. En Mairie de St Bauzille il y a environ 60 demandes actuel-



lement (début avril 2004) la barre à atteindre est de 100 pour que l'opérateur fasse le nécessaire. Le littoral est mieux placé que nous, mais nous pouvons espérer être équipés fin 2005 si l'on regarde les cartes 'haut débit' parues dans la presse... D'autant plus que d'autres possibilités commencent à apparaître, comme l'utilisation d'un satellite : on retrouve là les étapes que nous avons connues pour la télévision... Le temps viendra aussi bientôt où grâce à un SECOND SIGNAL ELECTRIQUE (doublant celui classique des 50 HZ) la famille entière pourra profiter d'internet ou dérivés (musique, films) en se branchant aux prises de courant de la maison... Tout cela a un prix, lequel baisse sans cesse actuellement... A chacun de



voir quel est pour lui l'avantage de cette importante amélioration !

Un train de machines sur le chemin neuf pour la réfection partielle de la chaussée

Un trait d'union : la passion de la ferronnerie.

Fabien BOUVIE

DESAN- BARTHOLOME Manuel à Pascal VILE.

"BARTHO" comme tout le monde l'appelle amicalement avait lui-même pris la relève de son beau père M. CANCEL, maréchal-ferrant, en février 1977. Au début "MANU" travaillait avec Roger, le plus ancien transmettant au plus jeune son expérience et son savoir faire dans l'art de la ferronnerie. De 1977 à 1994 notre ami menait de front son atelier et la petite station service qui résistait encore à l'impitoyable concurrence des grandes surfaces. Celui-ci fut contraint de cesser cette activité devenue non rentable en 1994. Par bonheur, l'atelier prenait de l'ampleur compte tenu de l'évolution des constructions, notamment en périphérie des grandes villes. A la fin du mois de décembre 2003, après de longues an-

nées de labeur, notre sympathique artisan s'est discrètement éclipsé pour enfin profiter du temps retrouvé.

Un jeune St Bauzillois, Pascal VILE âgé de 25 ans a effectué de septembre 1994 à juillet 1996 un contrat d'apprentissage à la serrurerie ferronnerie de M. DESAN-BARTHOLOME. En 1996, Pascal a obtenu son C.A.P. de Métallier au Centre de Formation d'Apprentissage à La Paillade. De novembre 1997 à décembre 2003, il était employé en qualité de magasinier à la M.G.P. (Mécanique Générale et Tôlerie de Précision) à St Bauzille. Pascal a saisi l'opportunité qui s'offrait à lui lors de la cessation d'activité de notre ami "BARTHO". C'est, me direz-vous, un fait divers comme tant d'autres ? Je pense, personnellement qu'il faut toujours mettre en valeur le côté méritant des hommes.

La prise 7 de risque d'un artisan, d'un commerçant, en tenant compte du souci du lendemain, des charges, des horaires et la pénibilité du travail, tout cela doit être considéré et encouragé avec plus de force par les pouvoirs publics. Pourquoi certains réussissent alors que d'autres restent au bord du chemin ? Dans la vie il faut se bouger et bouger parfois pour y arriver, rien ne tombe rôti, il suffit souvent de vouloir. Tous les chefs d'entreprises ne le sont pas de père en fils, beaucoup ont commencé ouvrier "sur le tas" comme on dit communément. Je terminerais en souhaitant bonne chance à Pascal, et puisque en général, la chance sourit aux audacieux tous espoirs lui sont permis... Phrase à encadrer : il faut toujours mettre en valeur le côté méritant des hommes.

Ayant reçu une invitation de la Mairie de St Bauzille, comme bien d'autres, je me retrouvais le 19 février à 15 heures devant la Mairie, curieux de comprendre où en était la situation de ces sites qui avaient fait couler tant d'encre - et de jus divers - il y a dix ans... Un car avait été affrété avec gentillesse, vu la distance et le chemin finalement étroit. Il était bienvenu, vu le petit bizet qui soufflait : pardessus et coiffures l'étaient aussi. Monsieur Rémy CARLUY, maire, était là avec plusieurs de ses conseillers et divers membres de la Communauté des Communes. La politique ne perdant pas ses droits, les candidats aux élections régionales et cantonales nous accompagnaient. Arrivés sur le site du Triadou, visité en premier, nous avons pu juger de l'importante transformation des lieux depuis dix ans, et plus particulièrement depuis la fermeture de la décharge, suivant la loi, le 1^{er} juillet 2002. Ce que nous voyons aujourd'hui c'est un vaste dôme de terre grise, argileuse, peu ou pas raviné vu sa forme convexe, propice à l'évacuation de la pluie. Il n'y a plus de retenue d'eau, de barrage, tel que celui qui nous a tant préoccupés en 1994 et 1995. Cette apparente simplicité a nécessité en fait un très gros travail

réunissant la Commune de St Bauzille de Putois, celle de Montoulieu, les associations telles que APEVA ou celles concernant la nature et les administrations. Dans ce but une "C.L.I.S."

(Commission Locale d'Information et de Surveillance relative au centre d'enfouissement des ordures ménagères du Triadou.) avait été créée par arrêté préfectoral le 30 avril 1997. Elle s'était réunie trois fois, sur le terrain et en Mairie de St Bauzille, les 27 mars 1998, 9 octobre 1998 et 26 novembre 1999, avec les personnes ou organismes énumérés ci-dessus, et les représentants de la D.D.A.F., de la D.D.A.S.S. et du SIICTOM de la région de Ganges. La décharge maintenant fermée, la CLIS ne s'est plus réunie. Le résultat de son travail et de celui des édiles est sous nos yeux : vers les falaises de Thaurac l'on peut remarquer d'importantes traces de prélèvements d'argiles : c'est le matériau qui a servi à tapisser le fond des bassins du lagunage. Dans le haut de pente on devine déjà le retour de la végétation avec des touffes d'arbustes encore clairsemées : cela ira en s'étendant, certainement. Il n'y a pas encore de plantation d'arbres ou d'arbustes sur le site, mais c'est prévu car toutes les ordures sont recouvertes de terre. Un engin de forage se trouve là, pour préparer la pose des tuyaux verticaux drainant les gaz de fermentation. L'odeur de ceux-ci devrait s'atténuer avec le temps et incommoder moins les per-

sonnes habitant à proximité, comme ceux de Voulpiac ou de La Roquette. Le vent froid nous ayant fait retrouver l'abri du car avec plaisir, celui-ci nous ramène vers le quartier du Mas de Banal. Nous nous dirigeons à pied dans ce nouveau quartier qui devient très peuplé et bientôt voici un chemin de terre barré d'une pancarte toute neuve. Celle-ci nous explique ce qui vient de se faire sur ce site : une réhabilitation toute récente. Là encore nous retrouvons un dôme de terre battue, mais déjà emplantée dans la pente par de nombreux arbustes. Aucune ordure n'est visible, tout est ratissé et propre. Aucune odeur non plus. Cette petite excursion nous a fait comprendre où en était la Commune de St Bauzille : vers le bon ordre. Mais ceci a un coût, comme nous l'a expliqué la Mairie dans sa circulaire d'août 2003. Nous devons nous "autofinancer", c'est à dire payer nos propres dépenses sur ce poste. Jusqu'ici c'était à la Commune de réunir les fonds en percevant une redevance d'enlèvement des ordures ménagères. D'après la loi du 12 juillet 1999 et à partir de 2004 ce sera la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et c'est la Communauté des Communes qui aura cette charge, relayée par le Trésor Public, et basée sur l'estimation des propriétés bâties. Quant au coût lui-même, il a atteint des sommets : pour l'un de nous à consommation voisine, le budget O.M. est passé de 400 F. en 1996 à 180 euros en 2003. Soit environ 3 fois plus en 7 ans. Nous payons là, en somme, "l'exportation" au loin de nos O.M. (à Bellegarde !) et la préservation d'une nappe souterraine magnifique et stratégique pour toute la région y compris Montpellier.



Le code électoral ne permettait pas aux candidats des élections Régionales et Cantonales de s'exprimer dans notre journal, sur des problèmes qui nous touchent de près, entre autres celui du Service Public et en particulier celui de la Poste. Voici les réactions de Monsieur Jacques RIGAUD, Conseiller Général et Maire de Ganges et de Monsieur Rémy CARLUY, Maire de St Bauzille de Putois après la lecture de l'article intitulé "Regroupement de distribution" du service de communication de la Poste.

Jacques DEFLEUR

Proposition d'argumentaire dans le cadre du regroupement de distribution.

Le regroupement de distribution consiste à changer le lieu où le facteur prépare sa tournée. Ainsi sur Ganges, tous les facteurs du secteur vont se retrouver dans un même établissement ce qui va favoriser l'entraide pour les travaux collectifs.

Quels sont les objectifs de la réorganisation.

Améliorer et fiabiliser la qualité de service au client en : - simplifiant le tri et les liaisons entre le centre de tri et les bureaux. - évitant les erreurs de tri manuel grâce à l'automatisation. - augmentant le nombre de tournées motorisées.

Améliorer les conditions de travail des facteurs dans des locaux plus fonctionnels.

Adapter le réseau de distribution à la croissance démographique sur la zone de distribution (+ 1,47 % par an) qui couvre les communes de : Agonès, Brissac, Cazilhac, Ferrières les Verreries, Ganges, Gornières, Laroque, Montoulieu, Moules et Baulcels, Saint André de Buèges, Saint Bauzille de Putois.

Créer un emploi à temps plein et un emploi partiel pour : - renforcer la capacité de tri. - augmenter le nombre de remplaçants. Des contrats de travail similaires ou même supérieurs ont été proposés aux factrices de Saint Bauzille.

Quel est l'impact de la réorganisation pour les habitants ?

La réorganisation de la distribution est une opération transparente pour les clients. Chaque foyer continuera à recevoir la visite de son facteur 6 jours sur 7 pour lui apporter son courrier.

Quels sont les avantages de la réorganisation pour les clients ?

Cette réorganisation permet d'améliorer la qualité de service en répondant de façon plus adaptée aux besoins des entreprises et des professionnels. La mécanisation permet de fiabiliser le traitement du courrier en réduisant sensiblement les fausses directions.

La réorganisation ne va-t-elle pas modifier les heures de

tournée et retarder la distribution ?

Au contraire, c'est l'actuelle dispersion du réseau de distribution qui est souvent à l'origine d'erreurs et de retard. C'est pour améliorer globalement son service que La Poste se réorganise. Les horaires des tournées seront globalement maintenus ou améliorés.

Le bureau de Saint Bauzille de Putois qui perd sa distribution va-t-il fermer ?

Non, le bureau ne fermera pas et l'offre de services postaux sera maintenue. Seules des modalités internes pourraient connaître quelques évolutions pour renforcer la professionnalisation des agents notamment dans le domaine de la vente des produits financiers afin d'apporter un meilleur conseil aux clients.

Communication de Mme Géraldine MORENO, Direction de la Communication le 29.10.2003.

Jacques RIGAUD (texte rédigé en fin 2003)

En tant que conseiller général et maire de Ganges, je ne soutiendrai jamais les actions qui peuvent à terme conduire à supprimer un service public de proximité. On l'a vu, il y a quelques années avec les écoles, ce que cela pouvait donner pour les villages qui subissaient cette politique. Si

l'on ne tient compte que des impératifs strictement financiers, à court terme, les services publics n'existeront que dans les grandes villes. On sait pourtant qu'il s'agit à tout point de vue, économique, social, culturel, d'une erreur. L'aménagement du territoire, de l'ensemble du territoire,

doit rester une priorité. Ce sera certainement un des thèmes majeurs de la future campagne des régionales.

J'ai donc le devoir d'être aux côtés de ceux qui défendent, non pas l'immobilisme, mais le maintien de la qualité du service postal. On ne peut accepter une restructuration qui

peut entraîner à terme la fermeture du bureau de poste de Saint Bauzille de Putois, d'autant, que le canton de Ganges a vu sa population augmenter de plus de 1000 habitants en un peu plus de cinq ans. Nous devons faire face à une augmentation, sans précédent, des enfants en âge d'être scolarisés. Le collège recueille cette année 60 enfants de plus que l'année dernière et nous devons construire 8 classes supplémentaires pour les écoles élémentaires, d'ici deux ans ! La communauté des communes s'élargit aussi à quatre communes du Gard, d'ici janvier prochain, ce qui

renforcera des liens économiques, déjà étroits et, qui augmentera d'autant les besoins en service de proximité, donc des services postaux. Pour être efficace, le facteur a besoin de tisser un lien social. Un facteur qui connaît bien sa tournée, résout rapidement sur le terrain beaucoup de petits problèmes, une adresse imprécise, un changement de domicile et évite ainsi, des retours de courriers qui ont un coût pour la poste. D'un côté on supprime un jour férié pour financer la solidarité avec les personnes âgées, et de l'autre l'on souhaite éliminer des bureaux de poste et des fac-

teurs, service public le plus en contact avec ces personnes. Le lien social, c'est ce petit bonjour amical du matin, qui permet de se rendre compte si tout va bien. Pour conclure, il me semble, que la citoyenneté passe par la responsabilité de chacun dans une société de droit. Aujourd'hui, nous pouvons encore refuser et agir contre une société qui n'a, comme simple valeur que la référence à l'argent. Il est encore temps de retrouver ce qui a fait la force de la pensée des Lumières, mettre au centre de nos préoccupations, tout simplement l'homme.

Rémy CARLUY

En réponse à une interrogation du Publiaire aux maires des communes d'Agonès, Montoulieu, St Bauzille de Putois

COMMUNICATION MUNICIPALE SUR LA POSTE

Monsieur le Maire, Rémy CARLUY et l'ensemble du conseil municipal sont très attachés au maintien du service postal à Saint Bauzille de Putois. Il a un rôle important dans l'aménagement et l'équilibre du territoire.

Dès que des informations ont transpiré sur sa suppression, la municipalité n'est pas restée inactive. Deux adjoints ont participé à la première manifestation au bureau de poste de Ganges. Le Maire, les adjoints et les membres du conseil municipal étaient devant

le bureau de poste de Saint Bauzille lors de la grande réunion.

Le 1er Adjoint délégué à la communauté de communes a demandé au Président d'inscrire à l'ordre du jour lors d'une réunion du bureau de l'assemblée le maintien du bureau de poste à St Bauzille de Putois, ce qui fut fait au cours de la réunion suivante.

La Poste doit s'adapter et s'organiser pour répondre aux nouvelles attentes des usagers et clients.

Avec le conseiller général Jacques RIGAUD, le Maire Rémy CARLUY a rencontré les dirigeants de la Poste, notamment Monsieur REBOUL

qui nous a dit que le bureau de Saint Bauzille, avec la séparation des services postaux et des services financiers, doit augmenter ses horaires d'ouverture pour permettre une bonne gestion du guichet et la prise de rendez-vous avec la conseillère financière.

L'action concertée de la population et du conseil municipal a permis de maintenir le bureau dont la fermeture n'est pas à l'ordre du jour.

Le Maire et le conseil municipal resteront vigilants à l'adaptation de la poste au monde moderne et aux services rendus aux habitants de Saint Bauzille.

Un peu d'humour Anglais...

Bruno GRANIER

John et Clare WILLMOT ... Nous les connaissons : pendant longtemps, chaque année, ils sont venus partager avec nous notre beau printemps et sa lumière, sous les falaises de Thaurac, dans leur coquette maison, au pre-

mier virage de la montée de la Grotte. L'âge venant, les voici maintenant revenus en Angleterre, à BEXHILL sur MER (pour traduire). Mais sans nous oublier... John nous envoie un récit où il raconte un souvenir d'enfance

ayant trait à la Poste, comme un écho à nos préoccupations ; il m'a demandé de traduire son "française imparfait"...

Voici son récit :

"La Poste qui durait"

C'était en 1928 quand mon père a acheté sa première voiture, une "Austin 12", dans mon jeune temps. Il conduisait sa famille en vacances jusqu'à BONMOUTH au bord de la mer au Pays de Galles. En ce temps là les noms de famille Gallois étaient limités. Dans chaque ville, il y en avait beaucoup qui s'appelaient "JONES, EVANS ou DAVIES, et comme leurs prénoms peuvent être identiques on s'y perdait ...

- On surmontait ce problème par l'addition de son métier à chaque nom, par exemple "EVANS la viande" (THE MEAT) ou "DAVIS La Police". Nous logions à la Poste, chez "JONES La Poste" un gentil monsieur.

- Un jour " JONES La Poste" nous a demandé si nous souhaiterions visiter une ancienne mine d'or abandonnée. On pourrait y aller en voiture, et il nous guiderait. Ainsi, avec mon père au volant, "JONES Le Gendre", ma mère, ma soeur, mon frère et moi-même, nous partîmes dans les collines. C'était à peine une route, plutôt une piste raboteuse, s'accrochant au bord d'une gorge à pic, avec un torrent dessous... Nous avons laissé la civilisa-

tion loin derrière, quand, au détour d'un virage, nous sommes tombés sur une petite ville, ou plutôt La Mine d'Or : THE GOLD MINE ! Bâtiments, machines, véhicules, partout, mais... Personne - Mister JONES expliqua que la mine avait fourni de l'or pour les bagues de cérémonies, les anneaux des rois et des reines d'Angleterre, mais que, la production s'étant brusquement tarie, les mineurs avaient littéralement tout laissé tomber, et étaient partis ailleurs. Aux dortoirs, les vieilles jacquettes pendaient aux patères, à la cantine les couverts et la vaisselle restaient encore sur les tables, il y avait des outils abandonnés partout et sur l'enclume de la forge restaient encore deux fers à cheval d'une taille inimaginable : les chevaux pour lesquels ils étaient faits, devaient être des colosses. Nous allions sans but et pour un gars de onze ans, c'était fascinant ! Puis, JONES a dit qu'il allait nous montrer quelque chose de surprenant avant de partir. Il nous conduisit le long d'un petit sentier au bord de la mine, à la fin duquel apparut une petite cabane en bois, d'environ un mètre carré et

deuxième. Une petite cheminée sortait du toit, et sur le côté on pouvait deviner sur une vitre de fenêtre les lettres P.O.S.T. Nous approchant plus près, nous avons pu discerner, derrière la vitre, le postier, the "LOCAL POST-MASTER".

Apparemment la loi qui créait un bureau de Poste pour les mineurs, il y avait vingt ans, n'avait pu être annulée : ainsi chaque jour le postier devait faire 20 miles en vélo, depuis sa maison pour venir s'asseoir seul dans sa petite hutte de bois ! Incroyable mais vrai ! Est-ce que l'on se sert toujours de cette Poste ? Avons-nous demandé à JONES. Rarement un fermier ou un berger passe, mais souvent il ne voit personne de tout le jour ! Nous avons acheté quelques timbres, ce qui lui a fait plaisir, puis nous lui avons dit adieu. Mais tout le monde n'est pas aussi bien servi ! Leurs Postes ont envie de voir le monde ("are inclined to wander").

John WILLMOT

A l'heure où nous avons la visite de la reine d'Angleterre, "Lo Publiâtre" se fait un plaisir d'accueillir dans ses colonnes le récit d'un sujet de Sa Gracieuse Majesté...

MOTS CROISES

Par Fred et Christian LECAM

Horizontalement :

- 1 : association locale
- 2 : peut-être de tambour
- 3 : restent chauds l'hiver - un peu d'anarchie
- 4 : début de sagesse - s'occuper de ses rangées
- 5 : célèbres pour ses falaises
- 6 : pleines de lumière
- 7 : sans voile - lettres dans la neige
- 8 : a lui - ville d'Algérie

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									

Verticalement

- A : chanteur à moustaches
- B : neuvième grecque - absorbée
- C : conservées au froid
- D : dans le trousseau - au bord du toit
- E : un enzyme tout bouleversé - chaudes, dans certains quartiers
- F : lettres de maman - couleur
- G : ordre religieux
- H : fruit exotique
- I : diminutif d'une guitare électrique très célèbre utilisée par la plupart des grands musiciens de Rock and Roll - entretenu par le jardinier.

(Solution page 27)

(Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées Orientales)

Vous avez déjà entendu parler du Secteur Pic St Loup, du championnat de l'Hérault, le 13 et 14 mars 2004, c'était le championnat doublette mixte de la Ligue. Un concours régional de pétanque, avec 5 départements en lice, le nombre d'équipes prévu était de 200 à 300, finalement, c'était 292 et le département de la Lozère, n'a pas participé à cause des intempéries.

L'association "La Joyeuse Pétanque St Bauzilloise", pour son site très apprécié et surtout pour son savoir faire prouvé lors des organisations précédentes de grandes manifestations, a été choisi pour cette compétition. Pour cela, le président André ROUGER et le vice président Salvador MILLET, ont participé à de nombreuses réunions avec les instances départementales de la Fédération de Pétanque et du Jeu Provençale, avec celles de l'Office départemental des Sports, avec la municipalité pour poser les fondations et prévoir la logistique de cette compétition qui allait se dérouler le samedi 13 à partir de 14 heures et le dimanche 14 mars à partir de 8 heures.

Les employés municipaux

dans un premier temps, nettoyaient le plan d'eau, ratisaient les branchages et les graviers, élaguaient les branches mortes, arrachaient les arbres qui n'avaient pas supporté la canicule, bouchaient les trous avec de la terre de Combaillaux. Les employés de la D.D.E. répandaient du sable sur les parties bitumées, utilisées comme terrains de jeux.

Tout était prêt pour que les bénévoles de la joyeuse pétanque se mettent au travail, matérialiser 150 à 160 terrains. Ce fut tout d'abord de larges débats parfois houleux, plusieurs versions étaient en compétition pour trouver les espaces, compter les jeux qui doivent mesurer au minimum 3 sur 15 mètres, quel sens adopter, en faire le plan, faut-il les matérialiser avec des bandes blanches en plâtre ou avec de la ficelle, certains disent ce n'est pas la peine, d'autre, c'est obligatoire. Prévoir l'accueil des officiels, des joueurs, au moins 650 personnes, les parkings, les panneaux de signalisation, des listes des joueurs, du tirage au sort. Prévoir les positions du podium, de la buvette, l'espace pour les inscriptions. Finalement sous un soleil radieux et enfin dans le calme retrou-

vé, tout ce petit monde s'activait, avec tout de même un souci en tête, le temps pour ce week end qui s'annonçait pluvieux. Chacun allant de son pronostic, ce fut les plus optimistes qui gagnèrent et en avant...

Il fallait tracer les lignes de pertes, en fait les limites d'un ensemble de jeux au-delà desquelles une boule les dépassant était automatiquement annulée, celles-ci étaient matérialisées avec une ficelle de couleur noire. Chaque coin doit être en équerre, plusieurs méthodes ont été évoquées, l'équerre en fer a finalement été adoptée. Il faut clouer la ficelle au sol pour la maintenir plusieurs jours, un gros clou de charpentier auquel on adapte une capsule de bière pour la plaquer au sol. Puis à 50 centimètres, il faut tracer une autre ligne qui prévient les joueurs des limites du terrain, celle-ci a fait l'objet d'autres discussions, faut-il la tracer ? Pas la peine pour certains, obligatoires pour d'autres, nous l'avons tracée en plâtre avec l'appareil utilisé habituellement par les joueurs de foot pour leur stade. Problème, il manquait une roue à l'avant, Denis le bricoleur de service possédait chez lui des roues de poussette qu'il adaptait avec un renfort de fil de fer, et c'était parti. Maintenant, il fallait tracer à l'intérieur, les jeux réglementaires, c'est à dire au moins 3 mètres sur 15, donc le décimètre à la main, tracer chaque dimension et la situer avec un coup de bombe de couleur orange, accroupi, debout etc... etc... bonjour les raideurs. Autre question, matérialiser avec la ficelle ou le plâtre, finalement le plâtre est choisi. Nous sommes le jeudi, le problème de l'éclairage des jeux se pose, car le carré d'honneur ne suffit pas. Des



banderoles sont attachées dans les branches d'arbres, cet essai tombe à l'eau. Les ampoules malgré leur nombre ne suffisent pas à éclairer suffisamment pour jouer correctement. Alors, une décision est prise, amener l'éclairage des terrains de tennis inutilisés, et les placer le long de la route qui sépare l'enclos des berges à partir du carré d'honneur. Ce qui fut fait et là, l'essai est transformé. Toutes les bonnes volontés ont été mises à l'épreuve, même les premiers pétanqueurs de 1938, M. Jean PINTARD, Louis OLIVIER, Emile ISSERT, ils ont participé aux discussions, leurs conseils avisés ont pesé dans la balance pour les ultimes décisions, ils ont même fait les honneurs d'une photo sur Midi Libre. Jusqu'à jeudi, le soleil a inondé toutes ces activités, mais le vendredi s'annonçait maussade voire très mauvais et ce fut le cas. Toutes les limites tracées au plâtre n'existaient plus, lavées par les averses de pluie. Dans la nuit de vendredi à samedi, Louis et Guy ont couché à l'intérieur du cabanon pour surveiller les installations, pour éviter toutes dégradations. Au milieu de la nuit un grand bruit les a fait sursauter, ils se lèvent d'un bond, sortent du local, éclair-



rent un peu partout, et s'aperçoivent que c'est l'Hérault en furie qui hurle sa colère et dévale vers le sud.

Dès la pointe du jour, ils ont commencé à mettre des ficelles pour remplacer le plâtre parti avec l'hérault. Au fur et à mesure de l'arrivée des bénévoles, ils se sont mis à la tâche. Richard, Jacques, Louis, André, Claude, Denis, Maurice et j'en oublie, se sont activés, jusqu'à ce qu'une douleur dans le dos ou sur le côté, les fassent penser à leur âge et ce n'est pas le plus âgé qui s'est arrêté le premier. Que faut-il retenir, les discussions agitées qui se sont toujours terminées par un fou rire, l'apéritif bien mérité qui a clôturé une journée bien remplie où la bonne humeur a régné.

Dés lundi, il a fallu tout démonter. On prend les mêmes et on recommence. Et ce n'est que partie remise, puisque que le 23 mai 2004, se déroulera le Supers Secteurs pour les jeunes, on recommencera encore. Chacun est rentré chez lui, heureux du travail bien accompli.

Je laisse la place aux professionnels qui vont vous décrire la compétition par elle-même. Je peux vous dire que malgré les intempéries le concours s'est bien déroulé, les vainqueurs ont été bien fêtés, les officiels confortés dans leurs premières impressions que le site de St Bauzille est propice à recevoir de grandes compétitions et même le championnat de France.

Echos de la Joyeuse Pétanque.

Louis OLIVIER

La Joyeuse Pétanque St Bauzilloise, malgré ses 66 ans d'existence, se sent toujours jeune, grâce à des dirigeants bénévoles qui se sont succédés au fil des années. La Société a toujours su maintenir le cap sportivement, dans une stricte neutralité politique ou religieuse, respectant en cela ses propres statuts. Plusieurs présidents et membres du bureau successifs ont tous oeuvré en parfait harmonie pour le bon fonctionnement

du club, dans sa continuité. Cela dit, depuis 1995 la présidence est assurée par André ROUGER, devenu membre du Comité de l'Hérault, il est accompagné d'un conseil d'administration composé d'hommes et de femmes bénévoles et dévoués. La Joyeuse Pétanque ainsi constituée fait preuve de dynamisme ayant pris en charge plusieurs championnats importants, sur un vaste boudrome bien aménagé par les municipalités succes-

sives. Éliminatoires du Secteur Pic St Loup, championnat de l'Hérault doublettes mixtes, triplettes seniors et dernièrement le championnat de Ligue Languedoc Roussillon Doublettes Mixtes. Pendant une semaine, les bénévoles de la Société, les employés communaux, la D.D.E. de Ganges ont préparé les terrains de jeu. Jacky DEFLEUR y a participé activement, il décrit dans son article, avec humour, les péripéties de ces travaux. Parlant

du championnat, 291 équipes étaient présentes, 6 de St Bauzille. Le samedi dès 13 heures les parkings recevaient les nombreuses voitures. Les participants dirigés par un service d'ordre bénévole. Grande affluence devant le podium pour la vérification des licences, composition des poules et numéros des terrains. Tâche difficile lorsqu'il y a près de 600 joueurs ou joueuses. Une seule ombre au tableau, le temps maussade, légèrement pluvieux, qui ne gêna pas la compétition, les terrains de jeu étant jouables. Les parties se disputaient jusqu'à 20 heures. Il fallut les arrêter, la pluie s'amplifiant. Elles reprurent le dimanche à 8 heures du matin avec un temps plus clément, sans pluie. A midi, un apéritif était offert par la Municipalité devant la salle des Rencontres, avec la présence des présidents de la

Ligue et du Comité de l'Hérault, des autorités municipales et cantonales, des officiels et arbitres, de l'O.M.S., du président et membres de la Joyeuse Pétanque et autres invités. Il y eut plusieurs allocutions élogieuses pour le club organisateur, le site, le village. Le président André ROUGER sut trouver les mots pour adresser à tous des remerciements. La réception se termina par la remise de plaquettes souvenirs offertes par la Ligue et le Comité de l'Hérault. Le dimanche après-midi le carré d'honneur vit se dérouler les parties décisives. Quarts de finale et demi finale et finale, suivies par un nombreux public admirant l'adresse des joueurs et joueuses. La finale se termina à 20 heures avec la victoire de l'équipe NOYE Dominique, PASTOR Patrick de Coursan qui battait SAEZ Magali, POUGET Patrick de

St Thibéry. Le championnat se terminait par la remise des récompenses coupes et trophées. La Joyeuse Pétanque a donc une fois encore mené à bien cette nouvelle manifestation bouliste à la satisfaction générale. Elle remercie les présidents qui la lui ont confiée, les officiels qui sur le podium avaient la tâche difficile de bien assurer le déroulement des parties, les arbitres, la municipalité, les employés communaux, la D.D.E. de Ganges, l'O.M.S., le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Office Départemental des Sports. Un grand merci à tous les bénévoles, membres du club, qui n'ont pas ménagé leur peine, avant, pendant et après le championnat. La Joyeuse Pétanque va continuer sa saison, elle donne rendez-vous pour les concours annuels et les grillades du vendredi soir.

La Roubiade

Jacques DEFLEUR

Entre le quartier de La Roubiade et celui du Rieutord existait un vaste espace planté de vignes. Par ci par là, un pêcher, un olivier, un cerisier et même quelques cognasiers. Au bord du chemin, un mazet d'un côté, de l'autre un mûrier. C'était l'endroit où nos anciens prenaient quelques moments de repos après quelques heures courbés entre les ceps de vigne. Ils se désaltéraient à même la bouteille qui était tenue au frais dans la citerne de récupération des eaux pluviales. Ils s'entretenaient avec les voisins ou les promeneurs de passage. Ils avaient le temps... Depuis les vignes ont été arrachées, il n'en reste que deux, témoins du passé... Les arbres ont alors poussé, de nombreuses variétés, dominées par le frêne, signe de vigueur, et de prolifération. Les ronces ont vite rendu l'endroit impénétrable.

Je suis le premier, il y a 20 ans déjà à avoir donné l'exemple de défricher, pour construire sur le terrain de mes beaux parents. J'étais le seul, regrettant parfois ce calme absolu qui régnait, rarement interrompu. C'était le temps où les lapins de garennes s'étaient habitués à notre présence. Nous pouvions les approcher à quelques mètres, nous nous dévisagions. Ils restaient immobiles et nous regardaient avec leurs yeux ronds où ne se lisaient pas la peur. Il fallait vraiment se rapprocher de quelques mètres pour qu'ils fusent vers les buissons tout proches. C'était le temps où en marchant le long du chemin plongés dans nos pensées, le brusque envol d'une nuée de moineaux dans un fracas de battements d'ailes et de piailllements aigus d'allégresse et de joie de vivre, nous faisait sursauter.

C'était le temps où les hirondelles se posaient sur les fils électriques, nous ne pouvions pas les compter. C'était le temps au printemps, où les coquelicots envahissaient tous les espaces libérés de l'étreinte ombragée des arbres. Magnifique spectacle, aujourd'hui disparu pour je ne sais quelle raison. Il n'en reste que quelques uns le long du chemin, certainement les plus coriaces. Il en est de même pour les moineaux et les hirondelles certainement décimés par la pollution. De même pour les lapins de garennes, par la myxomatose. Puis une première construction au milieu d'une des deux vignes qui restaient, un ami d'enfance, aujourd'hui disparu. Puis une autre, ma nièce, le quartier s'animait à notre grand plaisir. Le silence devenait trop lourd, il nous fallait un peu d'animation. Ces passages de voitures qui

ponctuent un peu notre journée, tiens ! c'est 8 heures... 17 heures. Les cris des enfants qui jouent, des parents en colère, les aboiements des chiens de chasse. La vie peu à peu nous entourait et finalement nous réveillait un peu. Suivant notre exemple les autres propriétaires ont fait défriché leurs terrains. Un éleveur des environs vient maintenant à grand renfort de matériel, couper les herbes, faire les gerbes et les emporter, souvent début juillet. Puis deux autres constructions au bord de la route du Vieux Ganges. Aujourd'hui, beaucoup d'activités autour de nous, les bruits qu'elles génèrent nous font penser que nous sommes rattrapés par le progrès, que la démographie galopante annoncée est à nos portes. Ces bruits nous les interprétons et nous les situons. Ces sons stridents et réguliers, c'est le tractopelle qui recule. Ce bruit sec et sourd, il laisse tomber son godet. Le moteur vrombissant qui monte en puissance et puis s'éteint, c'est encore lui qui aplanit ou qui creuse. D'un côté, le long du quartier de la Roubiade se prépare un terrain pour l'implantation de 5 villas. Près du Rieutord, une villa s'élève rapidement. Chaque fois que je sors sur ma terrasse, mon regard sans le vouloir, se dirige vers ce chantier. J'ai suivi, sans les surveiller, les personnes qui s'activaient autour par tous les temps et durant de nombreuses heures. J'ai eu envie de les rencontrer pour parler de leur métier, entrepreneur de maçonnerie. Je rencontrais donc un matin, M. BIANCIOTTO Robert, qui était heureux de l'intérêt que je montrais envers son travail, sa première vocation. "J'ai 51 ans me disait-il, j'ai commencé à 12 ans. D'abord chez M. Roger BOULANT, puis chez M. Henri JAOU. Je me suis monté à mon compte en 1977. J'ai tout

appris sur le tas comme cela se faisait à cette époque." Il continuait "au début, ce métier était très dur, les dalles par exemple se faisaient à la main, charger la bétonnière en sable, gravier, ciment à la pelle. Puis le transporter à l'aide de la brouette et le répandre encore à la pelle. Aujourd'hui, c'est un camion de ciment qui arrive " la toupie" avec son tuyau qui déverse le ciment où l'on veut, avec le débit souhaité qui permet de l'étaler au fur et à mesure. C'est un progrès immense, énorme." De même pour monter les murs avec des cairons, l'élévateur avec son godet permet de suivre la manoeuvre sans se fatiguer, avant c'était sur les épaules, dans un seau avec une poulie, quelle différence ! Tout l'outillage performant comme le marteau piqueur, de petite dimension, mais si puissant, les perceuses, visseuses, scies électriques sans fil, facilitent le travail.

A la question que je lui posais, si les fermetures des décharges du Triadou et du Mas de Banal posaient un problème. "Un peu, me répondait-il, il faut trier le bois, le fer des gravats, ce qui est tout à fait normal. Le tri sélectif c'est l'avenir.

C'est vrai qu'au début, j'étais un peu seul. Aujourd'hui, un peu trop entouré. Mais il faut accepter le modernisme comme reconnaît M. BIANCIOTTO. Il apporte comme tout évènement des avantages comme des inconvénients. Il augmente le confort de vie, les contacts donc les connaissances, les transports donc les voyages, donc les loisirs...

Mon ami disparu et tant regretté m'avait un jour soumis



une idée : "la rue de la Roubiade existe déjà, pourquoi ne pas trouver un autre nom pour ce quartier desservi par un chemin de terre au milieu de la verdure. Ici a poussé le chêne rouvre, plus petit que le chêne commun. Donc on devrait appeler ce quartier " La Rouvraie". Un jour, si on me le demande, je le soumettrais, c'est une idée originale et pour moi un peu symbolique.

Ce que l'on a su mais pas retenu.

Guy RUOTTE

Langage des fleurs ;

Bleuet = délicatesse,
 Camélia = constance,
 Capucine = amour ardent,
 Chèvrefeuille = liens d'amour,
 Fuschia = amabilité,
 Hélio trope = enivrement,
 Jonquille = désir,
 Lierre = amitié durable,
 Lilas = amour naissant,
 Marguerite = candeur,
 Muguet = retour du bonheur,
 Myosotis = ne m'oubliez pas,
 Oeillet = amour sincère,
 Pâquerette = affection,
 Pensée = pensez à moi,
 Rose = beauté,
 Tulipe = enchantement,
 Violette = modestie,
 Volubilis = attachement.

Ils ne paient pas de mine, le plus souvent. Quatre murs, un toit en pente, un fenestrou, une treille entourée de ceps de vigne ou d'une glycine. Pourtant s'ils pouvaient parler,



nos masets raconteraient le travail de la vigne, les parties de campagne en famille notamment aux vendanges ou à l'occasion des fêtes de Pâques pour la traditionnelle omelette. Que



faisaient-ils là, plantés au milieu des vignes ? Ils remplaçaient les capitelles, surtout dans le Gard et furent construits au

cours des deux derniers siècles lorsque la vigne était en pleine expansion. Les viticulteurs avaient besoin d'eau, ne serait-ce que pour les traitements. L'eau en garrigue est chose rare. Le maset cachait souvent une citerne et



recueillait les eaux de pluie le long des ses gouttières. Quelquefois

l'entrée était marquée par

deux cyprès, l'un signalant le boire et le manger, l'autre le gîte. L'industrialisation aidant et les transports se développant, entre autres le chemin de fer, il devint possible de construire ces maisonnettes à



peu de frais. Chacun avait ses pieds de vigne ou ses olivettes et s'y rendait en fin de semaine pour les entretenir. Les enfants

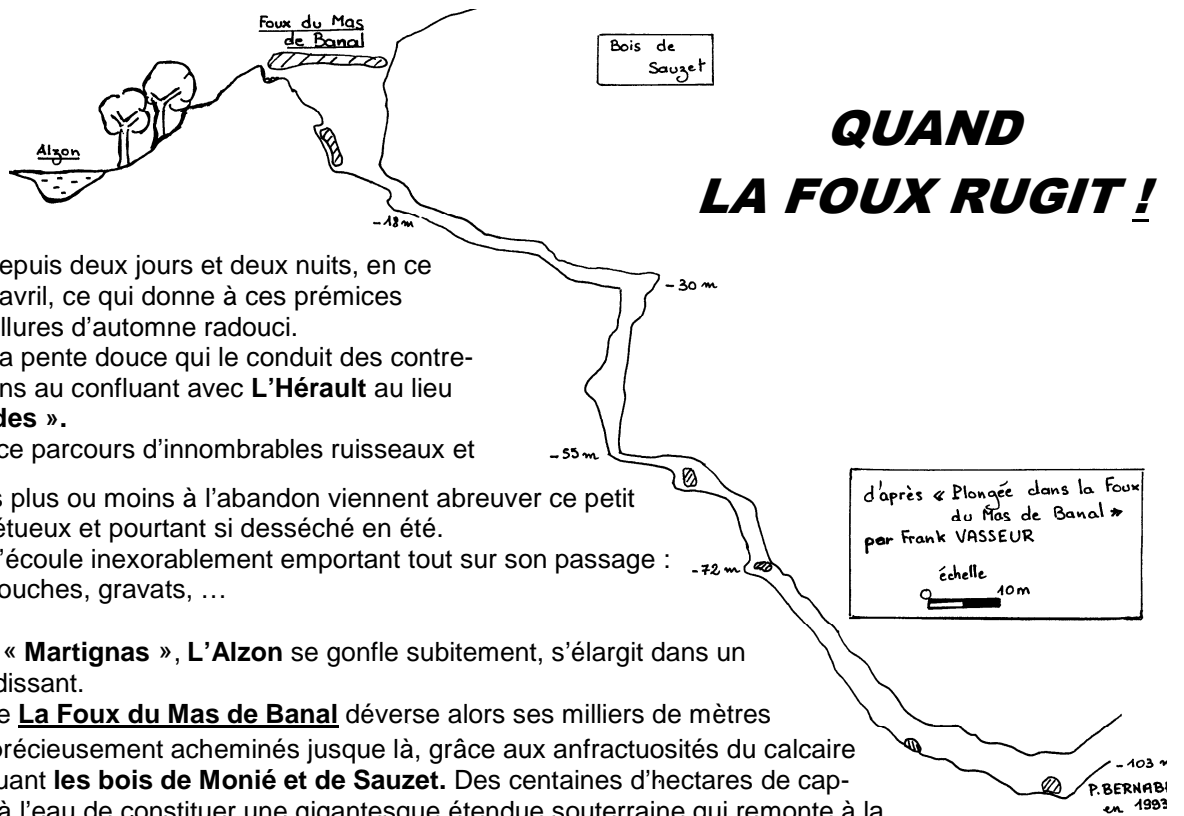
prenaient l'air, l'épouse improvisait une cuisine locale sa-

voureuse où la cagaraoulade, l'anchoïade, le civet de lièvre avaient une place de choix. Les hommes soignaient leur lopin de terre et en profitaient pour cultiver un jardin potager où ils faisaient venir pois chiches, patates, topinambours. Oliviers, grenadiers, amandiers, cognassiers, figuiers, toutes sortes de fruitiers étaient plantés alentour permettant des cueillettes variées et échelonnées. On retrouve parfois un anneau scellé servant à attacher l'âne ou la mule. Le maset, lieu de convivialité par excellence avait parfois son bouldrome et un recoin où l'on pouvait s'alanguir au soleil comme un lézard. On peut même s'y retrouver une vingtaine, surtout à la bonne saison, au moment privilégié où les jours rallongent et l'air se radoucit. Pourtant celui-ci est minuscule, une pièce à peine avec une cheminée, un évier en pierre à côté de la pompe, une table, un placard et deux chaises à moitié "escranquées"* le plus souvent... Mais la vie se passait dehors, sur la terrasse, à l'abri de la tonnelle fleurie de roses pompon ou ombragée par la vigne vierge. L'intérieur était décoré de bric à brac : quelques vieilles affiches publicitaires du genre chocolat Meunier et surtout pas mal de "comaires"*. Etre masetier, c'était une référence dont on était fier, comme un cabanier pouvait l'être d'avoir une cabane. La tradition n'a pas tout à fait disparu. Quelques St Bauzillois ont encore leur petit jardin secret dans la garrigue. C'est un lieu de bonheur où l'existence paraît plus paisible et ne doit absolument pas disparaître. C'est une preuve de notre passé, de nos racines. Si la plupart n'y vont plus guère pour tailler la vigne ou cueillir les olives, ils perpétuent l'esprit de fête

autour de grillades et de parties de boules en levant le verre de l'amitié. Parmi les nombreux masets de notre commune quelques uns ont retenu mon attention par leur originalité et leur caractère. Le maset de Robespierre est unique dans les environs de par sa réalisation toute en pierres en surplomb de sa muraille incluant un puits à son extrémité et sur laquelle s'épanouit un énorme figuier de barbarie. On peut remarquer la présence de cyprès à l'entrée comme il est de coutume et même d'un olivier. Celui de Joël DUSFOUR en contrebas de la "Plage" au milieu des oliviers centenaires pour la majorité d'entre eux, bénéficie d'un environnement exceptionnel. Le maset de M. ARZALIES quant à lui, situé au début du chemin de la Roquette à la particularité d'être entouré par de nombreux cyprès et de posséder un petit carré de vigne. Le seul de nos trois communes à posséder une éolienne est situé à la Plantade dans un décor exceptionnel ayant pour toile de fond les falaises du Thaurac et St Mécisse. Il appartient à M. Marcel MAURIN. Tous ont du charme compte tenu de leurs architectures variées et des sites privilégiés dans lesquels ils se trouvent.

Phrases à faire ressortir en encadré

- les masets furent construits au cours des deux derniers siècles lorsque la vigne était en pleine expansion
 - l'eau en garrigue est chose rare, le maset cachait souvent une citerne
 - être masetier, c'était une référence dont on était fier
 - c'est un lieu de bonheur où l'existence paraît plus paisible
- * escranquées = abîmées
* comaires = objets sans valeur pécuniaire



Il pleut à verse depuis deux jours et deux nuits, en ce début du mois d'avril, ce qui donne à ces prémices printaniers des allures d'automne radouci.

L'**Alzon** dévale la pente douce qui le conduit des contreforts Montoulibains au confluent avec L'**Hérault** au lieu dit « **Les Sauzèdes** ».

Tout au long de ce parcours d'innombrables ruisseaux et

canaux agricoles plus ou moins à l'abandon viennent abreuver ce petit cours d'eau impétueux et pourtant si desséché en été.

L'eau boueuse s'écoule inexorablement emportant tout sur son passage : débris divers, souches, gravats, ...

Arrivé au lieu dit « **Martignas** », L'**Alzon** se gonfle subitement, s'élargit dans un vacarme assourdissant.

La résurgence de **La Foux du Mas de Banal** déverse alors ses milliers de mètres cubes qu'elle a précieusement acheminés jusque là, grâce aux anfractuosités du calcaire jurassien constituant **les bois de Monié et de Sauzet**. Des centaines d'hectares de captage permettent à l'eau de constituer une gigantesque étendue souterraine qui remonte à la

surface, entre autre, par une cheminée explorée jusqu'à la côte -103 mètres. Cette eau jaillit enfin à la lumière, sous l'apparence d'une incroyable cascade surgie d'on ne sait où.

C'est tout d'abord, le bruit de **La Foux** qui dirige le néophyte puis, en s'approchant du site, les éclats d'écume et l'eau cristalline qui s'écoule d'une gueule sombre et moussue au pied d'une gorge à la cime des chênes kermès, rendent plus magiques cette curiosité de la nature.

L'**Alzon** n'est plus alors un simple cours d'eau, mais bien une rivière puissante, sonore et magique.

Mais cette magie ne dure que le temps d'une semaine tout au plus. Progressivement, le murmure s'évanouit dans la montagne, **La Foux** se calme puis s'endort pour finalement disparaître par la même où elle était apparue.

Alors, L'**Alzon** redevient ruisseau, jusqu'à l'assèchement total. Les deniers survivants aquatiques qui avaient emprunté cette route providentielle, se retrouvent pris au piège dans quelques flaques improbables où hérons et autres sangliers viennent en quête d'une nourriture providentielle.

Ainsi va la vie de **La Foux**, quelques fois si joyeuse et démonstratrice mais, le plus **souvent** dissimulée au plus profond d'un puits sans fin.

Bien des plongeurs ont tenté de percer le mystère de cette cavité aquatique au péril de leur vie. Grâce à leurs efforts, **La Foux du Mas De Banal** a délivré une partie de ses secrets. Toutefois, l'immense réseau aquifère souterrain, qui s'étendrait en aval de **La Foux De La Vernède** à **La Foux Du Triadou** en amont, ne demeure pour l'heure, qu'une hypothèse.

Un jour peut-être, le courage et la science d'un homme nous dirons tout sur cette manifestation naturelle, qu'il convient de préserver de tous les excès de notre vie moderne.

L'aménagement de la décharge du Triadou, le réseau d'assainissement du camping de Montoulieu sont désormais des preuves de la prise en compte de cet environnement exceptionnel et de ce bien le plus précieux sur notre planète qu'est l'eau.

Il est à noter que le site de **La Foux Du Mas De Banal** est périlleux pour qui souhaiterait s'en approcher, de plus il est situé sur un terrain privé. Il convient donc de s'enquérir auprès du propriétaire avant toute visite.

VIDAL Christophe.



FESTIVAL DU JEU DES ROIS.



C'est un véritable évènement échiquéen qui s'est déroulé le 10 et 11 Janvier 2004 à Saint Bauzille de Putois. Prés de 200 jeunes se disputaient, dans la salle des fêtes, le titre de champion d'échecs de l'Hérault pour toutes les catégories des moins de 18 ans. Organisé par le club Mikail TAL du canton de Ganges, ce tournoi disputé en six rondes a montré à quel point ce jeu attire de plus en plus de jeunes. Pas moins d'une trentaine d'enfants, principalement des petits poussins, poussins et pupilles représentaient le canton à travers les communes de Ganges, Brisac et Saint Bauzille.

A chaque début de partie, le crépitement des pendules rompait le silence de l'attente des joueurs, car aux échecs, à la stratégie et au jeu de combinaisons sur l'échiquier, s'associe la gestion du temps. Chaque joueur dispose ainsi de la même durée de jeu. Les parents nombreux ont pu apprécier la combativité des jeunes compétiteurs. Ce jeu très formateur dénué de hasard, implique le respect de la règle et demande rigueur, concentration et humilité :*

Pour tout renseignement appeler le siège du club : 0467733538 à 5 lot : Les Elfes 34190 Saint Bauzille de Putois.

Les personnes intéressées par la discipline doivent se mobiliser en appelant le Président au numéro indiqué ci-dessus. Si la demande est conséquente une antenne pourrait être mise en place sur Saint Bauzille. Merci.

savoir perdre permet de progresser*.

Ce jeu noble a trouvé dans notre beau mini pays un soutien indispensable.

L'office municipal des sports et la commune ont apporté la logistique nécessaire pour que ce championnat départemental des jeunes se déroule parfaitement. Jacques Rigaud, président de la communauté de communes, Rémy Carlu; maire de Saint Bauzille et Michel Issert, président de l'OMS (office municipal des sports) ont remis les prix aux sélectionnés pour le championnat de ligue ainsi qu'aux meilleurs du canton. Anthony Crézégut a ainsi été sélectionné dans la très relevée catégorie des minimes.

...Et les enfants de Saint Bauzille me direz vous ...?

En tant que responsable de ce club d'échecs, permettez moi de vous dire que je suis très fier d'eux. En effet, il leur a fallu tout juste 2 ou 3 mois pour essayer de comprendre les mystères du jeu d'échecs, chacun et chacune dans leur propre école. D'ailleurs, je profite de ce moment d'écriture pour remercier vivement Mme la Directrice : Hélène Sigwal, les institutrices et surtout Mr Christian Serre talentueux formateur diplômé de la Fédération Française des échecs pour avoir aidé à apprivoiser le jeu des Rois par les enfants ou les enfants par le jeu des Rois. Parmi donc tous ces jeunes enfants de Saint Bauzille, 8 graines de

champions ou courageux chevaliers ont bien voulu s'inscrire dans la cour des grands et défendre les couleurs de notre splendide "comté". Les félicitations sont données à Melle Julie Massot en catégorie petit poussin, à Melle Sandra Perrier, et Melle Sandy Madar en poussin, Mr. Bilal Granier et à Mr. Romain Arnaud en Pupille, et les honneurs, c'est à dire le premier Saint Bauzillois, celui qui a gagné le plus de parties mais aussi la meilleure performance de leur village, c'est Mr. Ugo Cholet qui a terminé 16^{ème} sur 36 poussins du département avec 3 victoires sur 6 Mr. le Maire lui a donc offert une belle coupe de la ville pour immortaliser ce moment magique. Messieurs Zaccharie Granier et Hadrien Pellegrini n'ont pas du tout démerité, eux aussi ont été récompensés car ils ont remporté chacun aussi 3 victoires mais au départage de la performance ils se trouvent juste derrière leur ami soit 17^{ème} et 18^{ème}. En conclusion, je pourrai dire que le monde des échecs soit ravi que ce jeu ait été reconnu comme un sport, mais la plupart des spécialistes souhaiteraient les voir aussi, (comme dans beaucoup de pays) figurer dans les programmes de l'éducation Nationale. Paraît il que c'est en bonne voie...?!

A ce propos Mr. Michel Noir Docteur en Sciences de l'éducation m'a écrit Depuis 5 ans, j'ai conduit des travaux de recherche dans le laboratoire d'études des Mécanismes Cognitifs etc..., c'est à dire pour attester expérimentalement des capacités intellectuelles mobilisées et développées par les échecs, d'autre part vérifier l'existence d'un bénéfice éventuel au delà de la seule matière échiquéenne, par exemple dans les matières scolaires.

Les résultats sont clairs : **l'apprentissage des Echecs développe les capacités co-**

gnitives de l'enfant d'âge scolaire et ce développement est transférable.

Les résultats obtenus.

Concentration : +50 %, vitesse d'analyse : +13 % ; capacité de mémorisation : +22%, reconnaissance de mots : +10%, résolution de problèmes : + 32%, inhibition : +50%, etc etc...

Pour terminer et grâce à l'OMS où Monsieur Xavier Ferreux est le technicien coordinateur de projets sportifs ou culturels pour les enfants, je viens d'apprendre que 24 enfants sont intéressés pour mieux connaître ce jeu "royal" dans ses moindres interstices... Merci beaucoup à lui, cela est très bien au niveau de l'OMS mais notre club est une association 1901 et pour qu'il puisse y avoir une bonne suite et une meilleure cohérence entre pédagogie, stages et club d'échecs la solution serait d'avoir une antenne, ici à Saint Bauzille, c'est à dire avoir une salle avec armoire cadenassée pour tout le matériel échiquéen et pouvoir tenir ainsi une permanence par exemple le mercredi après midi à 15 heures à partir de mi- septembre 2004 si possible... De ce fait notre association a besoin de tous les responsables de notre commune pour faire perdurer ce que nous avons ensemble si bien commencé.

Les échecs sont en plein essor dans le canton.

Le président du club d'échecs : Roger BONIFACE

Autant dire : les français ont bon goût. Léguee par la tradition, notre alimentation habituelle, variée, répartie en trois repas équilibrés, est une des meilleures du monde ! Elle nous donne le plaisir de manger... et toutes les garanties d'une bonne santé.

- Bien rythmée : pour fonctionner à plein rendement l'organisme a besoin de trois repas par jour. Petit déjeuner, déjeuner, dîner : la formule qui gagne !

- Diversifiée : Manger équilibré, c'est manger de tout en quantité suffisante et raisonnable. La variété des produits donne l'équilibre... et la forme. Traditionnelle : Prendre le temps de se mettre à table et de manger. Pas de grignotage à toute heure. Pas d'excès mais pas de restrictions, un peu de tout raisonnablement.

- Paradoxe ? Nous mangeons aussi gras qu'aux Etats

La première intention de monsieur MATTEI était un déremboursement total : il est revenu sur sa décision et le remboursement de 65 % est passé à 35 %, le directeur de cabinet annonçant que ce n'était qu'un premier pas. Ces différents acteurs de ce marché sont fermement convaincus de l'inutilité de cette mesure, l'homéopathie représentant 0,2 % du budget de l'assurance maladie. L'économie résultant de cette mesure est donc dérisoire et risque même d'amener les non inconditionnels de cette thérapie, ne cotisant pas à une mutuelle complémen-

Le bon goût français

Michèle BRUN

-Unis, nous avons "plus" de cholestérol, et pourtant nous mourrons trois fois moins de crise cardiaque. L'explication de ce paradoxe français ? Nous savons peut-être, mieux nous nourrir avec : - des repas bien structurés, à heures régulières,

- beaucoup de fruits et de légumes, donc des vitamines anti-oxydantes qui protègent les artères, - un peu de vin mais pas trop, pour augmenter le bon cholestérol, - et peut-être surtout nos traditions culinaires et notre plaisir à manger ensemble.

- Agréable en tout cas : Outre la bonne santé, notre alimentation traditionnelle nous garantit tous les plaisirs et les agréments de la table.

Remboursement Homéopathie

taire, à se tourner vers la médecine allopathique avec médicaments mieux remboursés et donc plus coûteux pour l'assurance maladie. Les médecins homéopathes sont choqués par la portée anti-sociale de cette mesure et par le discrédit qui plane sur l'homéopathie en général.

Michèle BRUN

Ce que l'on a su mais pas retenu

Guy RUOTTE

1 an : noces de papier,
2 ans : noces de coton,
3 ans : noces de soie et toile fine,
5 ans : noces de bois,
7 ans : noces de cuir,
10 ans : noces de fer blanc,
12 ans : noces de laine,
15 ans : noces de cristal,

Les anniversaires de mariage :

20 ans : noces de porcelaine de chine,
25 ans : noces d'argent,
30 ans : noces de perle,
40 ans : noces de rubis,
50 ans : noces d'or,
75 ans : noces de diamant,
80 ans : noces de chêne.

"ROCK AND ROLL anecdotes"

Christian LECAM

Cette forme de musique maintenant cinquantenaire a connu bien des anecdotes, plus ou moins drôles suivant les cas. On peut considérer que le premier titre de Rock and Roll digne de ce nom s'appelle : BLUE SUEDE SHOES dans la version d'Elvis PRESLEY car la version originale de Carl PERKINS s'apparentait plutôt à une chanson COUNTRY (campagnarde) à la rythmique quelque peu "lourdingue".

Cependant le morceau plaît énormément et fait un succès en radio à tel point qu'un grand producteur fait appel à Carl PERKINS afin qu'il se produise dans une grande émission TV à New York. C'est un grand événement pour Carl qui doit quitter sa province pour se rendre dans la grande ville avec ses musiciens. Seulement quand on vient du sud des Etats Unis la route est longue en voiture pour rejoindre New York sans compter que pour fêter ce moment de gloire on se laisse aller sur la bouteille, et ça, l'alcool au volant c'est souvent fatal pour ceux qui en abusent. Résultat, accident grave, ils n'atteindront jamais la ville à la statue de la Liberté, le frère de Carl PERKINS est tué dans l'accident, c'est le drame ; tout le monde retourne à la case départ, adieu, veaux, vaches, cochons...

Cependant le producteur est te-

nace, il veut absolument cette chanson dans son émission, très regardée par des millions de fidèles et peu importe par qui elle soit interprétée. Dans son entourage on pense à un certain Elvis PRESLEY (né en 1956) et ce gailard commence à faire parler de lui du côté de MEMPHIS TENNESSEE. Elvis est extrêmement timide et on est même obligé de le pousser pour rentrer sur scène ! Mais, quel talent et en plus, quel sens du rythme !

Et à propos de rythme, il est accompagné par un guitariste de génie en la personne de Scotty MOORE à qui Elvis doit son début de célébrité, en effet son jeu de guitare est rapide, révolutionnaire terriblement efficace. Il est à noter qu'il est anormal, voire injuste que son nom ne soit jamais cité dans la carrière d'Elvis, même pas sur les pochettes de disques, ce qui est un comble. Bref, la chanson est reprise en quelques jours, Scotty MOORE change les arrangements, le morceau est plus rapide, le son est excellent, le résultat est un triomphe à la télévision, Blue Suede Shoes est un succès énorme aux Etats Unis. Il faut savoir qu'à l'époque les enregistrements "studio" n'étaient pas "magouillés" comme maintenant, le chanteur était au milieu de ses musiciens, la chanson était jouée plusieurs fois et l'on gravait la version jugée la meilleure. Cette chanson est part ailleurs considérée comme le premier Rock and Roll en raison de ses paroles quelque peu provocantes pour

l'époque dans cette Amérique puritaine gouvernée par un certain MAC CARTHY...

<<tu peux voler ma voiture, voler ma fiancée, voler tout ce que tu veux, mais, touche pas à mes "pompes" en daim bleu. Il faut savoir que chez les loubards de ce temps là, les bottes en daim bleu représentaient un signe extérieur de richesse et de "réussite" sociale dans certains milieux défavorisés, comme, un peu plus tard le véritable LEVIS, mais c'est une autre histoire quoique faisant entièrement partie aussi de l'histoire du Rock and Roll. La plupart des fans d'Elvis PRESLEY n'ont jamais pu voir leur idole sur scène, pour une seule raison ; le FRIC... Il y eut une tentative proposée par le directeur de l'Olympia à Paris, Elvis aurait dû s'y produire en plusieurs concerts, bien sûr. L'impresario d'Elvis, le fameux Colonel PARKER, tout aussi colonel de l'armée que je suis pilote de navette spatiale, négocie le contrat avec le directeur français qui lui propose une somme colossale pour l'époque, 2 millions et demi de dollars. Réponse du colonel PARKER, 2,5 millions de dollars, OK, c'est pour moi mais pour Elvis PRESLEY, combien ? Voilà une des raisons pour laquelle le Grand Elvis ne s'est jamais produit en Europe dans les années 50/60.

Ces histoires ont été racontées par Eddy MITCHELL lors d'une superbe émission de radio qu'il animait il y a quelques années.

A SUIVRE....

Les feux de forêts.

Jean BRESSON

2003, l'année de tous les records pour les feux de forêts, mort d'hommes, maisons détruites. Le feu de forêt est une préoccupation omniprésente dans la région méditerranéenne. Notre commune n'échappe pas à la règle et il convient de se prémunir contre les incendies qui viendraient menacer les habitations ou ceux induits par les habitants eux-mêmes.

Pourquoi devez-vous débroussailler ?

- Pour :

- PROTEGER la forêt et les espaces naturels combustibles.
- EVITER que les flammes n'atteignent votre habitation.
- SECURISER les personnels de la lutte contre l'incendie.

Les végétaux les plus inflammables, genets, bruyères, ajonc épineux, thym, pin d'alep. Ce sont les végétaux qui prennent facilement feu et qui s'embrasent très vite, voir note de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt. (D.D.A.F.), ci-contre.

Pourquoi débroussailler ?

Le débroussaillage protège la forêt en permettant de limiter le développement d'un départ de feu accidentel à partir de votre propriété et en sécurisant les personnels de la lutte contre l'incendie.

Le débroussaillage vous protège, ainsi que votre construction, en garantissant une rupture du combustible végétal qui favorise une baisse de la puissance du feu et permet ainsi une sécurité accrue.

Le débroussaillage :

ralentit la progression du feu en le transformant en un simple feu courant ; diminue sa puissance, donc les émissions de chaleur et de gaz ; évite que les flammes n'atteignent des parties inflammables de votre habitation.

Pourquoi débroussailler ?

Le débroussaillage est une obligation de l'article L-321-5.3 du code forestier qui le définit comme l'ensemble des opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupe

Comment débroussailler ?

Sur le terrain, il s'agit donc d'éliminer les végétaux susceptibles de propager l'incendie et de réduire la masse combustible vecteur du feu

En coupant les broussailles, les arbustes et certains arbres, on limite la propagation de l'incendie ;

En éclaircissant la strate arborée et en répartissant les pieds de telle sorte qu'il n'y ait pas de continuité du feuillage, on limite la propagation de l'incendie par les

cimes des arbres ;

En élaguant les arbres et arbrisseaux conservés au minimum jusqu'à deux mètres, on évite la propagation de incendie le long des troncs dans les cimes des arbres ;

En éliminant les rémanents de coupes (par évacuation ou incinération en respectant l'arrêté préfectoral du 25 avril 2002 sur l'emploi du feu), on diminue l'intensité de l'incendie.

En cas de non respect de la réglementation ?

Vous vous exposez à des sanctions et à une contravention dont le montant peut s'élever à 1.500 €.

Par ailleurs, les autorités peuvent vous mettre en demeure de réaliser les travaux et prévoir une amende de 30€ par m² soumis à l'obligation de débroussaillage.

La commune, en dernier recours et après mise en demeure, peut faire exécuter les travaux qui sont à votre charge et vous en faire supporter tous les frais.

En cas de sinistre, votre assurance habitation ne couvrira pas systématiquement les dommages. Vous pouvez également être mis en cause ! si la densité excessive de végétation présente sur votre terrain a facilité la propagation d'un incendie.

Où débroussailler ?

L'obligation de débroussailler ne s'applique pas à tout le département.

Elle concerne uniquement les propriétés situées dans les bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations ou reboisements, ou éloignées de moins de 200 mètres des lisières de ces types de végétation exposée aux incendies de forêt. Le document d'urbanisme en vigueur dans la

commune conditionne la surface à débroussailler.

Cas général :

Le débroussaillage doit être réalisé de façon continue **sans tenir compte des limites de votre propriété :**

1. aux abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature sur une profondeur de 50 mètres ;
- de part et d'autre des voies privées y donnant accès sur une profondeur de 10 mètres.

Les travaux sont alors à la charge du propriétaire des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature.

Cas particuliers :

Le débroussaillage doit être réalisé sur la totalité de votre propriété, que celle-ci soit bâtie ou non, si celle-ci :

1. est située en zone urbaine délimitée par le document d'urbanisme en vigueur (zone U);
2. fait partie d'une ZAC, d'un lotissement ou d'une AFU ;
3. est un terrain de camping ou sert d'aire de stationnement de caravanes. Les travaux sont alors à la charge du propriétaire du terrain en cause.

Cas très particuliers :

Attention, les réglementations sont cumulables le propriétaire d'un terrain bâti en zone U du PLU doit débroussailler la totalité de la surface ainsi que jusqu'à une distance de 50 mètres de son habitation ou de ses dépendances, même si les travaux s'étendent sur le ou les fonds voisins.

Renseignements complémentaires : 04 97 34 28 63 – DDAF unité nature

Présidence de M. MARTIAL Michel premier adjoint.

Présents : M. MARTIAL, A. BERTRAND E. PETRIS, E. BOURGET

Mme. ESPARCEL Mr Ph.. LAMOUREUX, Mmes S. GRANIER H. POISSON,

absents et excusés : J. CAUSSE, (procuration à E. PETRIS), TRICOU Patrick (procuration à E.BOURGET), M.Jo CAIZERGUES (procuration à S.GRANIER)

Contrats temps libre et contrat éducatif local

Mme Poisson est amenée à donner un compte rendu de la réunion à laquelle elle a assisté en présence des différentes mairies participantes et de l'Association Sports culture jeunesse du Thaurac. Les contrats temps libre et éducatif local avaient été confiés à l'Association Sports culture jeunesse du Thaurac dès 1998. Ils sont actuellement à renouveler. La Caf ayant demandé à ce qu'un coordinateur soit nommé, Monsieur Xavier FERREUX a été engagé, 50% de son temps étant affecté à la gestion des contrats temps libre et éducatif local. Ces actions sont subventionnées à 60% par la CAF et incluent tout ce qui peut être proposé par différentes associations pour l'aide à l'épanouissement de l'enfant à travers un panel d'activités diversifiées.

Afin de gérer au mieux ces ressources, il convient de s'engager sur notre participation future à ces actions : pour 2003, le budget était de 1440 euros, pour les années suivantes les propositions sont : 2004 : 1800 euros, 2005 : 2170 euros.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions et s'engage sur ces prévisions de subvention au titre des contrats temps libre et éducatif local.

Madame POISSON désirant se retirer, A. BERTRAND est désigné pour être délégué de la commune au titre de ces contrats.

Office intercommunal du sport et de la Culture d'Agonès, de Montoulieu et de St Bauzille de Putois

M. PETRIS est amené à présenter le projet de statuts de ce nouvel organisme intercommunal appelé à remplacer l'Office municipal des Sports de St Bauzille. Cet office a pour mission, aux côtés des municipalités, de réfléchir et d'agir pour répandre dans les communes, la meilleure pratique possible de l'éducation physique et sportive et du

sport, de l'éducation culturelle et de la culture, de contribuer à l'élaboration de la politique sportive et culturelle locale, selon une conception humaniste et d'aider à leur mise en place.

Il convient de déterminer de la participation de la commune à cet organisme et de désigner un délégué, chaque commune devant élire un vice président qui sera changé chaque année.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le projet de statuts de l'OISC d'Agonès Montoulieu et St Bauzille et désigne Philippe LAMOUREUX comme délégué.

Demande d'inscription de la commune en territoire AOC "terrasses du Larzac"

Monsieur MARTIAL présente la demande des viticulteurs désireux de voir la commune inscrite dans la dénomination "Terrasses du Larzac" dans le cadre de la hiérarchie Coteaux du Languedoc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande l'inscription de la commune dans le territoire AOC "Terrasses du Larzac".

Enquête publique : déclassement du chemin du Jardin et d'une partie du chemin de Valrac

Monsieur Martial rappelle qu'une enquête s'est déroulée du 5 janvier au 5 février 2004, concernant le déclassement du chemin rural 13E2, d'une superficie de 67 m², desservant les parcelles B 227 et B 233, ceci sur la demande des propriétaires riverains : l'indivision DURAND-CICUT, d'une part et M. GAY Roland d'autre part et de la parcelle B573 issue du chemin communal de Valrac (pour une superficie de 21m²), en vue d'un échange de terrain permettant l'élargissement d'un virage dudit chemin.

M. AUGLANS, commissaire enquêteur, a remis son rapport dont lecture est donnée au Conseil. Monsieur le Commissaire enquêteur émet un avis favorable au déclassement du chemin rural dit du jardin et d'une partie de la voirie communale, ainsi qu'à leur cession respective, sous réserve d'une servitude à établir sur le chemin du jardin au profit du propriétaire de la parcelle B 227.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, au vu du rapport du commissaire enquêteur :

approuve le déclassement du chemin du Jardin 13E2, et modifie en conséquence

le tableau des chemins ruraux, approuve le déclassement de la parcelle B 573 issue du chemin communal de Valrac,

prend en compte ces deux nouvelles parcelles dans le domaine privé de la commune

décide de leur cession

. à l'indivision Durand-Cicut pour le chemin 13E2, parcelle B570 d'une superficie de 67 m² (sous réserve de l'établissement d'une servitude au profit du propriétaire de la parcelle B 227)

. à Mme GAY Marie Epouse VERDIER de la parcelle B 573 (de 21a) en échange de la parcelle B 572 (de 6a)

autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de ces cessions à signer tous les documents s'y rapportant.

Convention avec l'Agence Foncière

Il est rappelé au Conseil municipal l'adhésion de la commune à l'Agence Foncière du Département de l'Hérault et le travail mené en collaboration depuis des années avec cet organisme dans le domaine foncier.

Le Tribunal administratif a annulé la convention qui liait le Département à l'Agence Foncière et considéré que les missions de cette dernière relevaient de la compétence du Département.

De ce fait, le Conseil Général a décidé, par délibération du 20 octobre 2000, de réintégrer au Département les missions anciennement dévolues à l'Agence Foncière et a adopté, le 9 décembre, la convention dont il est donné lecture afin de poursuivre la collaboration avec les communes sur le plan foncier.

Cette convention, fait en application des dispositions du 2^e alinéa de l'article L5111-1 du code Général des Collectivités Territoriales, porte essentiellement sur l'instruction par le Département des certificats de positionnement transmis par les notaires afin d'identifier les droits de préemption applicables

sur le soutien plus particulièrement dans l'exercice des droits de préemption, de l'expropriation et des négociations foncières

sur l'observation foncière

Elle est consentie à titre gratuit, pour une durée de 5 ans renouvelables par tacite reconduction.

Compte tenu de l'intérêt que présente cette collaboration pour notre commune, il est proposé

d'adopter la convention annexée à la présente délibération entre le Département de l'Hérault et la commune d'Agonès

d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire et à exécuter l'ensemble des clauses de la convention.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.

Questions diverses

Dia Héritiers Brun / Jaffrenou Philippe

Monsieur Martial présente au conseil la Déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles B 50 et B 374 (derrière l'Eglise et le Campas), pour une superficie de 14 a 13 ca. Le Conseil Municipal ne préempte pas.

Proposition de Vente par l'indivision Yves Caizergues

Monsieur Martial donne lecture de la proposition faite par les Héritiers de M. Caizergues pour la cession des parcelles dont ils sont propriétaires au Grand Branle, pour une superficie de 26 a 95 ca (parcelles B 243 et 244) pour la somme de 23 000 euros.

Compte tenu de l'emplacement des dits terrains de la somme demandée et des projets de la commune par ailleurs, le Conseil Municipal ne désire pas donner suite à cette proposition.

Réclamation de M. Baudouin

Monsieur Martial donne lecture du procès verbal de constat et sommation présenté par Me Amghar-Mourgues concernant le mauvais état du chemin communal situé derrière la parcelle 87 et la demande de remise en état. Les limites définitives de ce chemin étant en litige, il n'est pas possible d'entreprendre des travaux de fonds. Un rééquilibrage a cependant été commandé à l'entreprise Causse pour permettre son utilisation.

Demande de M. Abric

Monsieur Abric demande le curage du ruisseau le long de la route de la Vielle, de façon à détourner les eaux de ruissellement de son terrain. Il reste à déterminer vers où faire écouler les eaux éventuellement récoltées.

Problème d'écoulement des eaux sur la départementale.

Monsieur Martial expose la rencontre qu'il a eue avec M. Vezinhet et M. Bessières sur le terrain, concernant le problème engendré lors des fortes pluies, sur la route départementale de Brissac, le déversement des eaux récoltées par la route inondant les maisons qui sont en contrebas. Un projet de captage des eaux et de détournement vers l'Hérault est à l'étude à l'Agence Départementale.

Projet de réhabilitation du presbytère

Monsieur Pétris fait état de ses entretiens avec l'architecte pour l'utilisation de ce bâtiment : le rez-de-chaussée étant réservé aux services de la mairie, et le premier étage à la création d'une salle de rencontre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL DE MONTOLIEU

le 14 novembre 2003 à 20h30

Présents : Mmes LEONARD AM, Mrs CAZALET E, LEBON C, APARISI H, PONS N. CHAFIOL G.

Absents : CORVEZ M, COLLET AN-TAHMATTEN AM, THARAUL L., CLAUDE G SEBASTIA M.

01/ Lancement de l'appel d'offres pour l'extension du camping municipal avec implantation d'H.L.L

Monsieur le maire informe les conseillers sur l'état d'avancement du projet d'extension du camping municipal avec implantation de Habitations légères de loisirs (HLL) d'un montant de 300000 € HT. Le permis de construire est déposé et l'Avant Projet Détaillé nécessaire à l'appel d'offres est prêt.

Il convient donc de lancer l'appel d'offres auprès des entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de lancer l'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer les pièces nécessaires et à nommer les membres de la commission d'appel d'offres:

-Mr CHAFIOL Guilhem,
-Mme LEONARD
-Mr CAZALET Eric
-Mr PONS Nicolas

02/ Subventions 2003

Monsieur le Maire demande au conseil

de se prononcer sur les dernières demandes de subventions non encore versées et concernant l'année 2003.

Après délibération, le conseil à l'unanimité décide d'attribuer les montants suivants qui seront pris sur les crédits de l'article 65748 " subventions de fonctionnement aux associations". Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur les dernières

Association doux Octobre : 300 €

Tennis Club Gangeois : 100 €

Association Gérologique : 200 €

03/ Forêt communale : Application du régime forestier avec mise à jour du foncier

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de mettre en concordance les surfaces cadastrales bénéficiant du régime forestier et les surfaces prises en compte pour l'aménagement forestier pour assurer une gestion administrative cohérente.

les écarts qui sont aujourd'hui relevés, proviennent entre autres, des révisions successives des documents cadastraux et forestiers.

La liste des parcelles cadastrales bénéficiant du régime forestier porte sur une surface totale de 143 Ha 75 a 70 ca.

La surface prise en compte par l'Office National des Forêts, concernant les terrains situés sur l'emprise de la forêt

communale, il convient maintenant d'asseoir l'ensemble de la forêt communale sur la base de l'assise juridique définie par le Code Forestier.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de demander à l'Office National des forêts l'application du régime forestier aux terrains communaux dont les références cadastrales représentent 143 Ha 75 a 70 ca

Après délibération, à l'unanimité, le conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer les pièces relatives à ce dossier

04/ Indemnités agents

Monsieur le maire informe les conseillers que, suite aux derniers décrets modifiant le régime indemnitaire des agents territoriaux, il propose d'adopter un principe de versement des différentes primes et indemnités avec effet au 1er décembre 2003.

Il rappelle le tableau des effectifs :

-Au service technique : 1 agent technique principal titulaire de catégorie C+ deux contractuels dont les salaires sont basés sur le SMIC(un agent en contrat emploi consolidé + une femme de ménage)

Au service administratif : 1 secrétaire à temps non complet, titulaire en catégorie A

Après avoir exposé les différentes indemnités ou prime existantes pour

chaque catégorie de personnel, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide d'appliquer les textes aux agents titulaires

Que le versement interviendra, en une seule fois, sur le salaire du mois de décembre Que les crédits seront inscrits au budget Chapitre 012, Article 6411

Que la revalorisation des barèmes et aux applicables aux fonctionnaires d'Etat s'appliquera automatiquement, sans nouvelle délibération.

Que les crédits afférents au crédit total de chaque prime, déterminée par grade, seront modifiés en fonction de l'évolution des effectifs, sans nouvelle délibération hormis budgétaire.

Le montant total alloué au service technique est de 1603 € et au service administratif 200 € en 2003.

Monsieur le maire est chargé de prendre les arrêtés correspondants.

05/Virements de crédits. Autorisation d'emprunt

Monsieur le maire expose qu'il y lieu de

faire les virements de crédits suivants compte tenu des dernières écritures à passer.

Article 6811 + 300 €

Article 654 - 300 €

Article 6227 : - 3000 €

Article 6411 : + 3000 €

Afin de régulariser la vente du terrain de bruyère à Mr CORRIGLIANO par l'opération d'ordre suivante

Mandat à l'article 675

"Valeur comptable des immobilisations cédées " 9146.94 €

Titre à l'article 2118-15 "Vente terrain de bruyère " 9146.94 €

Le conseil à l'unanimité approuve les écritures .

b/ Avenant modifiant la délibération du 06 Juin 2003 concernant la réalisation d'un emprunt de 20000 €

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'en date du 06 juin 2003, le conseil municipal avait décidé, pour la

réalisation des travaux de réfection du réseau AEP de Valgrand au Mas Domergue, de contracter un emprunt d'un montant de 20 000 € d'une durée de 15 ans, au taux de 3.91 % auprès du CRCA.

Les taux ayant augmentés entre temps, Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur la réalisation du même emprunt mais à un taux de 4.23 %

Après délibération et à l'unanimité, les conseillers décident d'autoriser Monsieur le Maire à contracter un emprunt d'un montant de 20000 € (vingt mille Euros) auprès du Crédit Agricole, sur une durée de 15 ans au taux de 4.23 %, à échéance trimestrielle et pour la réalisation des travaux de réfection du réseau AEP de Valgrand au mas Domergue.

Monsieur le maire est autorisé à signer les pièces nécessaires à l'établissement du contrat de prêt.

06/ Questions diverses

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL DE MONTOLIEU

le 06 février 2004 à 21h

PRESENTS : Mrs CHAFIOL Guilhem, CAZALET Eric, CLAUDE Gérard, CORVEZ Michel, LEON Cédric, PONS Nicolas, Mmes LEONARD Anne Marie, THARAUD Laurence

Absents excusés : Mr APARISI Hubert, Mmes SEBASTIA Marjorie, ANTHAMATTEN Anne Marie
Convocation et affichage : 29/01/04

01/ Autorisation de faire appel à la DDE pour le suivi des travaux d'implantation de H.L.L

Afin de mener à bien les différentes phases des travaux d'extension du camping avec implantation de 7 HLL, monsieur le maire souhaiterait avoir l'aide administrative et technique de la DDE pour le suivi du chantier.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation du projet.

02/Approbation du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Montoulieu (Hérault)

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L123-13, L 123-10, L 123-12, R 123-24 et R 123-25,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 1993 ayant approuvé le Plan d'Occupation des Sols,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 Mai 2001 prescrivant la révision du POS devenu PLU,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 Juillet 2003 arrêtant le projet de PLU révisé,

VU l'Arrêté Municipal du 20 Octobre 2003 soumettant le projet de PLU révisé arrêté à enquête publique,

Entendu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Considérant que les résultats de ladite enquête publique justifient quelques modifications mineures du projet de PLU qui sont annexées dans le rapport de présentation,

Considérant que le projet de PLU révisé tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide d'approuver le PLU révisé tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie; une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans le Midi Libre La présente délibération accompagnée de deux exemplaires du dossier de PLU approuvé sera transmise à Monsieur le Préfet

La délibération approuvant le PLU sera exécutoire dans un délai de un mois suivant sa réception par Monsieur le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au PLU révisé

ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité citées ci avant.

Le Plan Local d'Urbanisme révisé est tenu à la disposition du public à la Mairie de Montoulieu et à la Préfecture de l'Hérault, aux jours et heures habituels d'ouverture.

03/ OMS

Mr Cazalet expose le projet d'OMS intercommunal avec St Bauzille du Putois et Agonès.

Une explication de Mr Pons Nicolas permet d'expliquer la complémentarité qu'il devrait y avoir entre Sports Culture du Thaurac et l'OMS pour l'utilisation du contrat de temps libre de la CAF .Après délibération, la commune adhère à l'OMS de St Bauzille et désigne Mrs Cazalet Eric et Pons Nicolas comme délégués.

04/ Le Grillon

La commune assume l'investissement des installations de l'alarme et de la climatisation qui en contre partie se traduira par une augmentation de loyer de 150 € par trimestre.

Le CM autorise Mr Le Maire à payer à Mr Oliva Mario la facture Numéro 21 comprenant un ensemble climatisation et une alarme affectée au restaurant "le Grillon" qui s'élève à 6890.11 €

TTC .pris sur les crédits du compte 2188.

05/ Tarifs 2004

Camping

Camping par jour par personne 5.30 €
Enfant moins de 12 ans 2.70 €
Emplacement par jour avec électricité 3.00 €

H.L.L.(Habitations Légères de Loisés)

Il est nécessaire de définir les loyers de ces nouveaux équipements. Après comparaison des tarifs pratiqués dans la région, le conseil approuve les montants suivants.

Haute Saison (du 10 Juillet au 31 Août) 590 €/ semaine

Basse saison

Semaine : 290 € / semaine
Week-end : (2 nuits) 120 € + 35 € par nuit supplémentaire (Bassa saison uniquement)

Caution : 200€ payable à l'arrivée et remboursée s'il n'y a pas de casse au départ

Arrhes à la réservation : 20%

Nettoyage à faire par le locataire sinon 30 €

Piscine

Tickets à l'unité 2.00 €
Carnet de 10 tickets 14.00 €
Abonnement 26.00 €
+ 1.50 € par enfant

Eau

Abonnement annuel 100 €
+ 0.31 € / m3

06/ Passage du Trial Club Demande d'autorisation de passage

Suite à l'expérience de l'an dernier, le Conseil Municipal est un peu réticent. Mais, dans l'intérêt des activités de la région, ils acceptent sous réserve que le Trial Club Cigalois remette en état les chemins et respectent la traversée du village dans le village lors de leur passage
Mme Léonard est chargée du suivi du dossier

07/ Alarme du château d'eau et réparation de l'horloge

L'entreprise POITEVIN a fait un devis pour dégât de foudre par la ligne EDF sur l'horloge qui se monte à 2244.89 € TTC.

L'installation de télésurveillance au château d'eau doit être revue .La SAUR a fait un devis pour le changement de la téléalarme de la Station de Pompes qui s'élève à 2830.93 € TTC.

Les devis semblant excessifs, il a été étudié si le remplacement est vraiment nécessaire auquel cas, le conseil municipal approuve les travaux.

08/ Demande de subvention

Cyprien CHARRA : voyage scolaire dans les Alpes : 60 €

09/ Convention avec l'Agence Foncière de l'Hérault

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'adhésion de la commune à l'Agence Foncière du Département de l'Hérault et le travail mené en collaboration depuis des années avec cet organisme dans le domaine foncier.

Il expose que le tribunal Administratif a annulé la convention qui liait le Département à l'agence Foncière et considéré que les missions de cette dernière relevaient de la compétence du Département

De ce fait, le Conseil Général a décidé , par délibération du 20 Octobre 2003 ,

de réintégrer au département les missions anciennement dévolues à l'Agence foncière et a adopté , le 9 décembre, la convention dont je vous donne lecture afin de poursuivre la collaboration avec les communes sur le plan foncier .

Cette convention, faite en application des dispositions du 2ème alinéa de l'article L 5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, porte essentiellement :

Sur l'instruction par le Département des certificats de positionnement transmis par les notaires afin d'identifier les droits de préemption applicables

Sur le soutien plus particulièrement dans l'exercice des droits de préemption, de l'expropriation et des négociations foncières.

Sur l'observation foncière.

Elle est consentie à titre gratuit, pour une durée de cinq ans renouvelable par tacite reconduction.

Compte tenu de l'intérêt que présente cette collaboration pour notre commune, il vous est proposé :

-d'adopter la convention annexée à la présente délibération par le Département de l'Hérault et notre commune

-de m'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire et à exécuter l'ensemble des clauses de la convention.

Le conseil municipal approuve les propositions à l'unanimité

10/ Questions diverses

Poubelles : Proposition de changer l'emplacement des bornes du tri sélectif
Panneaux de risque de danger aux endroits inondables

Préparer le budget pour le 28/02/04

L'ordre du jour est épuisé. La séance levée à 0 H 20

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES GANGEOISES

Extrait du Compte rendu du Conseil du 17 décembre 2003 à 20 h 30

Monsieur GAUBIAC souhaite la bienvenue aux membres du Conseil pour cette dernière réunion de l'année 2003 qui se déroule à Moulès et Bauceles.

Monsieur le Président ouvre la séance et salut les Maires et Délégués des communes de Sumène, Saint Roman de Codières, Saint Julien de la Nef et Saint Martial qui sont présents aujourd'hui pour assister à nos travaux avant d'y participer à compter du 1er janvier 2004. Il se félicite du renforcement de notre Communauté de communes. Grâce à cet apport de 4 communes gardoises, notre Communauté sera

forte de + de 10 000 habitants. De création récente puisque nous fonctionnons depuis 3 ans seulement, notre Communauté a déjà fait la preuve de son efficacité à gérer et à développer des projets importants. Demain avec de nouvelles communes et de nouvelles compétences, nous pourrons faire plus encore.

Décision modificative n° 4

Monsieur le Président expose au Conseil que compte tenu de l'insuffisance des crédits au compte 2313-911 du programme "Acquisition cinéma et

travaux", il convient de faire le virement de crédit suivant :

Programme "Acquisition cinéma et travaux"

Compte 2313-911 = + 3 650 €

Programme "Construction école Cazilhac et Brissac"

Compte 2313-913 = - 3 650 €

Monsieur le Président souligne que cette importante opération a été menée de manière très satisfaisante avec un dépassement minime du à une réparation de dernière minute à effectuer sur le projecteur.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre de l'école Brissac/Cazilhac

Monsieur le Président expose au Conseil que conformément au marché de maîtrise d'œuvre signé le 28 avril 2003 avec l'architecte, le forfait définitif est fixé en fonction du coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre au stade APD. Ce coût prévisionnel a été adopté à 2 270 600 € HT par le Conseil du 12 novembre 2003. le pourcentage d'honoraires est porté de 9% à 8,5%. En conséquence, le nouveau montant des honoraires est fixé à 193 002 € HT soit 230 830,09 € TTC. La Commission d'Appel d'Offres saisie le 16 décembre 2003 a donné un avis favorable.

Monsieur le Président fait remarquer l'excellent travail et la remarquable disponibilité dont fait preuve Monsieur SIDOBRE dans l'exécution de sa tâche. Il fait part de l'opinion de la Commission d'Appel d'Offres sur le taux particulièrement raisonnable de rémunération de l'architecte. Plusieurs membres du Conseil interviennent dans le même sens.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Avenant n° 1 au contrat OPC pour l'école Brissac/Cazilhac

Monsieur le Président expose au Conseil que conformément au contrat d'OPC signé le 11 août 2003, il est prévu que le montant des honoraires OPC soit fixé sur le montant définitif des travaux fixé au niveau APD. Ce montant a été approuvé à 2 270 600 € HT par le Conseil du 12 novembre 2003. En conséquence, le nouveau montant des honoraires est fixé à 27 020,14 € HT soit 32 316,09 € TTC.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Convention d'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) avec la DDE

Monsieur le Président expose au Conseil qu'après discussion avec la DDE, il s'avère que la signature de la convention ATESAT avec les services de l'Etat sera profitable à la Communauté de communes compte tenu de la possibilité de la prise en charge, dans ce cadre, de l'appui de la DDE pour la mise en

place de l'étude concernant l'implantation d'une nouvelle zone d'activité. Le coût de l'ATESAT est de 0,50 € par habitant basé sur la population DGF 2003 de la Communauté de communes, ce qui représente à compter du 1er janvier 2004 un coût de 5 850,64 €.

Monsieur ISSERT insiste pour que notre Communauté prenne l'engagement de réaliser le plus vite possible sur notre territoire une nouvelle ZAE afin de pouvoir accueillir des entreprises nouvelles. Il demande que la convention ATESAT précise que la DDE nous apporte son soutien pour cette affaire.

Monsieur RIGAUD rappelle que le développement économique est de la compétence de notre Communauté et que nous y travaillons régulièrement. La construction des Ateliers-Relais débutera prochainement, l'étude pour la réhabilitation des ZAE existantes est lancée et l'ATESAT nous fournira l'aide pour la recherche d'une nouvelle zone.

Monsieur FRATISSIER indique qu'il serait bon qu'au cours de notre première réunion 2004, nous mettions sur pied un groupe de travail pour la ZAE ainsi que pour la réflexion sur la prise en compte de nouvelles compétences.

A la demande de Monsieur RIGAUD, Monsieur SERVIER rend compte de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres qui a eu lieu la veille pour la construction des Ateliers-Relais. Sous réserve des vérifications en cours, tous les lots sont fournis avec un résultat global de 690 000 € pour une estimation de 725 000 €. La Commission se réunira à nouveau le lundi 12 janvier 2004 à 11h00 pour le choix des entreprises.

Le Conseil souhaite que soit bien précisé par la DDE que l'assistance pour l'étude de recherche d'une nouvelle ZAE est prise en charge dans le cadre de l'ATESAT.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fixation du prix des repas de cantine à compter du 1er janvier 2004

Monsieur le Président propose au Conseil d'augmenter les tarifs des repas des cantines scolaires de la Communauté de communes d'une hausse maximum de 2,3% conformément à l'arrêté ministériel du 13 juin 2003.

Par ailleurs, le Président propose également de rétablir un tarif C pour les enfants hors communauté dont les communes aident directement les familles.

Tarifs applicables au 1er janvier 2004

Tarif A (enfants) passe de 2,70 € à

2,75 € (+2%)

Tarif B (adultes) passe de 3,82 € à 3,90 € (+2,3%)

Tarif C (extérieur) est fixé à 5,20 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Subvention pour 2003 à l'association Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault pour le développement touristique

Monsieur le Président expose au Conseil qu'après une rencontre entre le Président de l'association et une délégation de la Communauté de communes, un accord est intervenu sur le partenariat à instituer en matière de développement touristique et que rien ne s'oppose au versement de la subvention de 8 384 € (1 € par habitant) pour 2003 prévue au budget primitif.

Messieurs ISSERT, FRATISSIER et CHAFIOL explicitent l'accord intervenu suite à la clarification du rôle de l'association de Pays dans le cadre du tourisme.

Monsieur RIGAUD insiste sur l'importance de notre contribution en matière de tourisme à travers l'Office de Tourisme et la future association de Pole.

Monsieur CARLUY indique que la question de la contribution de l'association à l'Office n'est pas claire et qu'il s'abstiendra sur cette question.

Monsieur GAUBIAC se déclare opposé à toute subvention à l'association de Pays.

Vote : 12 voix pour
1 contre
1 abstention

Institution d'une régie pour la vente des repas de cantine à Sumène

Monsieur le Président informe le Conseil qu'il convient de créer une régie de recettes pour l'encaissement du produit de la vente des repas de la cantine scolaire de Sumène désormais gérée par la Communauté de communes.

La régie pour la cantine scolaire de Sumène est installée en mairie de Sumène.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de créer la régie de recettes de la Communauté de communes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délégation au Président pour signer tous les documents nécessaires suite à l'extension géographique de la Communauté de communes aux

communes de Sumène, saint Julien de la Nef, Saint Martial et Saint Roman de Codières

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il convient de l'autoriser à signer tous les documents (avenants, contrats divers, etc....) concernant cette question.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délégation au Président pour signer tous les documents nécessaires suite à l'extension des compétences de la Communauté de communes à l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés et au transfert des biens et activités du SICTOM du canton de Ganges à la Communauté de communes.

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il convient de l'autoriser à signer tous documents (avenants, contrats divers, etc....) concernant cette ques-

tion.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction des Ateliers-Relais à Ganges

Monsieur le Président expose au Conseil qu'à la suite de l'étude de sol effectuée, le maître d'œuvre a dû modifier les fondations, la conception des dallages et des voiries et la structure des chaussées. Ces modifications portent le montant prévisionnel des travaux de 610 000 € HT à 725 000 € HT. Ce nouveau montant des travaux a été adopté en conseil le 14 octobre 2003. En conséquence, le nouveau forfait de rémunération s'établit à 76 684,63 € HT soit 91 714,82 € TTC. La Commission d'Appel d'Offres saisie le 16 décembre 2003 a donné un avis favorable.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

- Monsieur CARLUY fait un compte

rendu de la réunion du Conseil d'Administration de la MIJ. Un rapprochement est prévu avec la PAIO du Vigan pour créer une mission locale d'insertion. Notre contribution devrait passer de 1,52 € par habitant à 1,55 € par habitant soit une augmentation minime.

Un court débat a lieu sur cette question. Monsieur RIGAUD souligne l'importance de cette action en faveur de jeunes en difficulté.

A partir de janvier 2004, la LEF utilisera 3 jours par semaine un bureau de la MIJ. Le Conseil est d'accord pour autoriser cette occupation sous une forme à déterminer.

- Monsieur CHANAL s'inquiète de la réunion des transports scolaires qui devait avoir lieu en octobre et qui a été annulée.

Monsieur RIGAUD indique que Hérault Transport lui a fait savoir que la création d'un nouveau syndicat avec les agglomérations de Sète, Béziers et Montpellier avait mobilisé tous les collaborateurs de la société en fin d'année. Dès début 2004, une réunion sera programmée.

Souvenirs

Louis OLIVIER



Beaucoup de personnes, se souviennent et m'en parlent, de la salle SAULNIER, laquelle a accueilli de très nombreux spectateurs lors de ses activités culturelles jusqu'en 1975, soit par des séances théâtrales du Groupe Artistique du Foyer de l'Enfance, association toujours existante, soit par le Cinéma Paroissial. Salle construite en 1924 grâce à

l'abbé SAULNIER, curé de la Paroisse. Séances théâtrales avec des acteurs locaux, dont le talent naturel enthousiasmait le public. Des pièces dramatiques, comiques jouées dans une salle comble, sur une scène bien agencée et de beaux décors pour la circonstance. Que d'heures passées pour les répétitions, les acteurs étant tous travailleurs aux vignes, ou dans les usines. Quel plaisir pour eux les jours de représentations de captiver les spectateurs et recevoir leurs applaudissements. Pour le cinéma, il y eut d'abord le cinéma muet, puis vers 1952 le cinéma parlant, ici, grâce à une souscription, pour acheter le matériel de projection. Le programme des films, comprenait les plus renommés de l'époque et cotés par la Centrale Catholique du cinéma. Le cinéma Parois-

siale s'arrêta en 1972, la salle SAULNIER n'étant pas en conformité des normes de sécurité, le Foyer de l'Enfance n'ayant pas les moyens financiers de s'y conformer. Il y avait aussi la concurrence des films à la Télévision. Cette salle fut la seconde maison de Jean Marie PELLECUER, directeur, acteur, metteur en scène du groupe artistique. Membre fondateur avec les regrettés André BERTRAND et André DOMERGUE du cinéma Paroissial et opérateur de la projection des films. Père de 7 enfants, prisonnier de guerre, animateur d'associations, grand marcheur, il est décédé à l'âge de 94 ans, le 23 janvier 2004. Le Foyer de l'Enfance, la Paroisse se devaient de rappeler son souvenir avec celui de la salle SAULNIER.

Elections de mars 2004

Election cantonale :

A l'issu de ce premier scrutin
M. Jacques Rigaud
 a été réélu.

Cantonale 1 ^{er} tour									
	Ins.	Vot.	Exp.	B. Chenaud	J.J. Lalauze	J. Rigaud	F. Esposito	E. Nicolas	
Canton de Ganges				LCR	PCF	PS	FN	UMP	
Agonès	171	142	138	8	3	73	9	45	
Brissac	432	337	316	50	7	155	46	58	
Cazilhac	929	715	686	28	31	344	84	199	
Ganges	2849	2091	2021	53	91	1247	167	463	
Gorniès	135	107	105	3	2	55	10	35	
Laroque	936	707	685	26	17	321	95	226	
Montoulieu	113	78	75	9	7	43	4	12	
Moulès et Baucels	476	376	363	14	9	153	45	142	
St Bauzille de Putois	1000	741	721	31	30	386	73	201	
Totaux	7041	5293	5110	222	197	2777	533	1381	
%		75.17	72.57	4.34	3.86	54.34	10.43	27.03	

Régionale 1 ^{er} tour												
	Ins.	Vot.	Exp.	A. Jamet	Ch. Lacour	E. Pascal	D. Hermet	A. Esclopé	G. Frêche	J. Blanc	M. Dufour	G. Fandos
Canton de Ganges				1	2	3	4	5	6	7	8	9
Agonès	171	143	141	11	4	0	2	24	50	39	5	6
Brissac	432	337	328	38	3	1	31	25	123	80	9	18
Cazilhac	929	711	676	106	2	4	25	101	197	193	27	21
Ganges	2849	2073	1973	245	13	11	81	193	813	464	68	85
Gorniès	135	107	107	12	1	0	3	21	37	23	3	7
Laroque	936	712	672	121	4	1	40	63	226	170	26	21
Montoulieu	113	78	76	6	0	0	15	7	25	15	4	4
Moulès et Baucels	476	366	354	65	0	6	13	25	101	109	23	12
St Bauzille de Putois	1000	737	716	92	8	2	38	113	242	172	23	26
Totaux	7041	5264	5043	696	35	25	248	572	1814	1265	188	200
%		74.76	71.62	13.8	0.69	0.5	4.92	11.34	35.97	25.08	3.73	3.97

Election régionale :

A l'issu du deuxième tour de scrutin ont
 obtenu pour l'assemblée régionale
 du Languedoc Roussillon :

La liste UT , conduite par **G. Frêche**
 51.17% des voix, soit 43 sièges

La liste UMP , conduite par **J. Blanc**
 33.11% des voix, soit 16 sièges

La liste FN , conduite par **A. Jamet**
 15.72% des voix, soit 8 sièges

Régionale 2 ^{ème} tour						
	Ins.	Vot.	Exp.	G. Frêche	A. Jamet	J. Blanc
Canton de Ganges				UT	FN	ULR
Agonès	171	134	130	63	7	60
Brissac	432	342	325	195	33	97
Cazilhac	929	702	668	296	112	260
Ganges	2849	2016	1928	1150	243	535
Gorniès	135	107	103	61	12	30
Laroque	936	705	672	323	114	235
Montoulieu	113	80	78	51	3	24
Moulès et Baucels	476	375	359	151	73	135
St Bauzille de Putois	1000	749	720	386	70	264
Totaux	7041	5210	4983	2676	667	1640
%		74	70.77	53.70	13.39	32.91

**SERVICE MEDICAL
ET PHARMACEUTIQUE
DE GARDE DIM. ET JOURS FERIES**

MÉDECINS

Pour toute urgence, appeler le Centre 15.

PHARMACIES

La Chambre syndicale des pharmaciens de l'Hérault a décidé à l'unanimité, suite au conseil d'administration du 25 février 2004, de ne plus communiquer à la presse la liste des pharmacies de garde. Elle s'en explique :

«Les pharmaciens de garde sont régulièrement victimes d'agressions, d'intimidations ou d'insultes et sont souvent dérangés de façon abusive et non justifiée la nuit. Les pharmaciens de garde sont là pour assurer la permanence des soins dans l'Hérault et délivrer des médicaments à des patients munis d'ordonnance et dont l'état de santé nécessite la mise en route d'un traitement dans l'urgence. Pour assurer la sécurité des pharmaciens et de leurs patients, la liste des pharmacies de garde sera communiquée uniquement aux commissariats de police, aux brigades de gendarmerie ainsi qu'au Centre 15.»

L'Agenda Réservations connues à ce jour

- Les 8 et 9 mai : Braderie organisée par l'Entraide Humanitaire et de l'Enfance Abandonnée.
- Les 15 et 16 mai : Expo peinture des Amis des Beaux Arts.
- Le 5 juin : Fête du vélo
- Le 18 juin : Flamenco
- Le 25 juin : Kermesse de l'école du Thaurac
- Le 26 juin : Spectacle de danse association K'Dance.

E T A T C I V I L

Agonés ① - St Bauzille ② - Montoulieu ③

NAISSANCES—MARIAGES

DECES

- ① PELLECUER Jean-Marie le 23/01/2004
- ② CHASSEFIERE Elise Vve REBOUL Aimé le 10/02/2004
- ③ SALTEL Thérèse ép GHISALBERTI Antoine le 18/02/2004
- ④ GIMENEZ Henriette ép GIRARD Daniel le 21/03/2004
- ⑤ PRIVAT André le 07/04/2004

**L'ASSOCIATION ENTRAIDE
DU THAURAC : BRADERIE**

C'est bien dans le souvenir de Nanette Madame Renaud, que nous invitons tous les Saint Bauzillois, leurs famille, leurs amis, à notre

BRADERIE ANNUELLE, les 8 et 9 MAI 2004

qui aura lieu à la salle Polyvalente,
samedi 8 et dimanche 9
de 10 heures à 18 heures, .

Venez nombreux nous aider à soutenir cette entraide humanitaire, et tout spécialement cette année encore, notre action auprès des enfants abandonnés, maltraités, souffrants, car c'est vers eux que partira une grande part de vos dons, notamment pour assurer le parrainage d'une petite fille de l'INDE du Sud, Saranya, l'aide aux enfants de la rue, à BOMBAY, au Mexique, aux Philippines.

Merci d'avance à tous ceux qui voudront bien déposer des meubles, bibelots, petits objets de toutes sortes, vaisselle, livres, vêtements, etc. (tout ce qui dort depuis longtemps dans un grenier ou une cave...), aux permanences de dépôt, qui se tiendront au local, 2 rue Neuve, les **jeudis et samedis d'AVRIL de 10 à 12 heures.**

Renseignements par tel. chez Madame AMIEL
04.67.73.73.11.
_ ou chez Madame Granier, 04.67.73.33.33.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	B	I	S	C	A	M	P	A	S
2	R	O	U	L	E	M	E	N	T
3	R	T	R	E	S		N	A	R
4	S	A	G			B	I	N	A
5	S		E	T	R	E	T	A	T
6	E	B	L	O	U	I	E	S	
7	N	U	E		E	G	N		I
8	S	E	S		S	E	T	I	F

REPONSES :

E : vertical : ASE

I : vertical : "STRAT" de stratocaster FENDER.

Saint Bauzille au temps de la Réforme

C'est au XVI^{ème} siècle que la Réforme s'installe en France.

Parti de l'empire allemand et initié par Martin Luther¹, moine au couvent des Augustins d'Erfut en Saxe, ce mouvement spirituel voulait réformer l'Église catholique ; mais les thèses développées par le frère Martin déplurent au pape, qui l'excommunia en 1520 et ce fut la rupture totale.

Les idées de Luther se sont vite propagées en France, toutefois c'est Calvin², un brillant théologien né à Noyon en Picardie, qui va organiser et structurer le protestantisme français. De Genève, des pasteurs formés dans le collège qu'il a créé, sont envoyés dans le royaume pour établir et diriger des communautés.

vaît modérer les autres et les tenir en bride. Or de maintenir qu'il a fait cela en bonne conscience, c'est une obstination insupportable ; car Dieu n'a jamais commandé d'abattre les idoles...⁵

Un temple à Saint-Bauzille en 1567

Le nom du pasteur qui est venu prêcher la Réforme à Saint-Bauzille n'est pas connu, mais on sait que, vers les années 1560, il existait dans notre village une communauté calviniste, bien organisée, avec son temple. Ceci est attesté dans le compoix établi en 1567, conservé dans les archives de la mairie. En effet dans ce document, ancêtre de notre cadastre, le temple est mentionné de nombreuses fois, il sert de repère pour situer les maisons et autres biens fonciers sur les-

Saint-Bauzille, d'après ce qu'on m'a raconté, sont papistes à l'unanimité. »

Henri IV et la tolérance

En 1598, Henri IV, qui craint la reprise des guerres civiles, accorde aux protestants la liberté d'exercer leur religion, c'est l'édit de Nantes. Toutefois cette liberté comporte certaines restrictions : le culte ne pourra être rétabli que dans les localités où il était célébré en 1596 et durant les huit premiers mois de 1597. Ces exigences ne permettent pas à notre village de retrouver son temple, ses habitants huguenots devront continuer d'aller à Ganges pour entendre le prêche du pasteur et recevoir les sacrements.

Mais sous le règne d'Henri IV et même après sa mort, la France vit dans une période de tolérance et de calme. Les protestants de Saint-Bauzille vont profiter de ces temps favorables pour demander, et obtenir en 1612⁹, le droit de pratiquer leur religion dans leur village. Finies les longues marches du dimanche, c'est le *Ministre de Ganges* qui se déplacera ; un temple était donc nécessaire, il sera construit et son histoire mouvementée est bien connue¹⁰.

Catherine Gay-Petit



Théodore de Bèze et Calvin

Les Cévennes furent très réceptives aux idées de la Réforme ; Théodore de Bèze, premier recteur de l'Académie fondée par Calvin à Genève en 1559, nous parle d'une adhésion totale et rapide : « *Les Cévennes, écrit-il³ un pays rude et âpre s'il y en a en France et qui pouvait sembler des moins capables à recevoir l'Évangile, pour la rudesse de l'esprit de ses habitants, reçurent néanmoins avec une merveilleuse ardeur la vérité de l'Évangile.....tellement que quasi en un instant furent dressées plusieurs églises⁴.* »

Si l'on observe ce qui se passait dans nos villages, on peut constater que le recteur de Genève n'exagérait pas : Ganges et Cazilhac avaient déjà leur temple en 1561 et à Sauve, le pasteur Tartas ne faisait pas que prêcher la vérité de l'Évangile, il encourageait vivement ses fidèles à piller les églises catholiques et à brûler toutes les « idoles », à tel point que Calvin en personne dut intervenir : « *Nous sommes bien esbahis, écrit-il aux seigneurs de Sauve, qu'il y ait eu une telle témérité en celui qui de-*

quels était prélevée la taille⁶ ; il ne faut pas le chercher dans la rue du même nom, mais plutôt près de la rue du Four et du presbytère, (qui au 16^{ème} siècle s'appelait « claustré » et était beaucoup plus important qu'aujourd'hui.)

Pendant cette période où la Réforme s'installe, la violence se déchaîne en France ; huit guerres de Religion se succèdent de 1562 à 1598. A Saint-Bauzille le temple n'a pas résisté à tous ces conflits : dans les années 1590, pour pratiquer leur culte, les protestants doivent aller à Ganges. Leurs baptêmes, mariages et décès sont inscrits dans les registres du consistoire de cette ville, que l'on peut consulter aux Archives départementales⁷.

Ces Saints-Bauzillois calvinistes devaient être bien discrets car Thomas Platter⁸ ne les remarque pas, lorsqu'il s'arrête dans notre village, le 15 juillet 1596, pour manger d'excellentes truites pêchées dans l'Hérault ; cet étudiant en médecine, originaire de Bâle, réformé et fier de l'être (son père a imprimé les premiers livres de Calvin) note dans son carnet de voyage : « *Les habitants de*

¹- Martin Luther : 1483-1546.

²- Jean Calvin : 1509- 1564.

³- *Histoire ecclésiastique des Églises réformées au royaume de France (attribuée à Th. de Bèze, publiée par P.Vesson, Toulouse, 1882.)*

⁴- *Une église « dressée » est une église organisée et reconnue par Calvin, avec un pasteur et un consistoire c'est à dire une assemblée de 12 anciens.*

⁵- *Lettre de Calvin citée par C. Ribard dans « Notes d'Histoire Cévenole ».*

⁶- *Taille : impôt foncier sous l'Ancien Régime.*

⁷- *A.D. 34, E dépôt, Ganges (GG 24).*

⁸- *Emmanuel Le Roy Ladurie : Le voyage de Thomas Platter 1595-1599, Fayard 2000, p. 211.*

A.D. 34, E dépôt, Ganges (GG 24).

Emmanuel Le Roy Ladurie : Le voyage de Thomas Platter 1595-1599, Fayard 2000, p. 211.

⁹- *Arrêt du Conseil d'État rendu le 5 septembre 1612.*

¹⁰- « *Mémoire et images d'un village de l'Hérault, Saint-Bauzille de Putois* » D.Aubin, 1996.

« *Sept Siècles au Pays de Ganges* » C. Gay-Petit, mars 1997.